



COMITÉ DÉPARTEMENTAL
des pêches maritimes
et des élevages marins
du Morbihan



Crédits photos :

CDPMEM 29, Ifremer, Lycée Maritime et Aquacole d'Étel, RECOMER, Marine Barbier, Thierry Creux, Tanguy Halna du Fretay, Guillaume Le Priellec, Stéphane Mauger, Jean Piel, DR.

Ce rapport doit être cité comme suit :

CDPMEM 56, rapport d'activité 2022, septembre 2023, 48 pages.

Table des matières

Editorial	3
Chiffres-clés de 2022	5
<i>Navires</i>	5
<i>Pêcheurs professionnels</i>	5
<i>Résultats des criées</i>	6
<i>Espèces débarquées dans les criées du Morbihan</i>	6
<i>Evolution du nombre de licences</i>	7
Présentation du CDPMEM 56	8
<i>Statut</i>	8
<i>Missions</i>	8
<i>Organisation et gouvernance</i>	9
<i>Bilan financier</i>	12
Pêche embarquée	14
<i>Gestion de la ressource</i>	14
<i>Projets portés ou suivis par le CDPMEM 56</i>	19
<i>VALPENA</i>	23
<i>Missions du garde-juré</i>	24
Pêche à pied	26
<i>Gestion de la ressource</i>	26
<i>Projets portés ou suivis par le CDPMEM 56</i>	29
<i>Missions du garde-juré</i>	30
Environnement	32
<i>Natura 2000</i>	32
<i>Dragages portuaires</i>	32
<i>Qualité de l'eau</i>	33
<i>Captures accidentelles</i>	33
<i>Projets portés ou suivis par le CDPMEM 56</i>	34
Energies Marines Renouvelables	35
<i>Ferme pilote d'éoliennes flottantes entre Groix et Belle-Île</i>	36
<i>AO5 – Projet d'éoliennes flottantes au sud de la Bretagne</i>	36
<i>TIGER – Projet d'hydroliennes expérimentales dans le golfe du Morbihan</i>	37
Sécurité	38
<i>Actions quotidiennes</i>	38
<i>Projets portés ou suivis par le CDPMEM 56</i>	39
Formation et attractivité du métier	41
<i>Actions internes</i>	41
<i>Interventions extérieures</i>	41
<i>Demandes et offres d'embarquement</i>	42
<i>Formation en alternance</i>	42
<i>Aires Marines Educatives</i>	42
Communication - Événementiel	43
<i>Mise en œuvre de la stratégie de communication</i>	43
<i>Autres actions de communication</i>	43
<i>Événementiel</i>	45
2022 en images	46
Contacts du CDPMEM 56	48

Editorial



"2022, une année charnière"

Olivier Le Nézet, Président du CDPMEM 56

Vous avez entre les mains le premier rapport d'activité du Comité Départemental des Pêches Maritimes et des Elevages Marins du Morbihan (CDPMEM 56). Sa publication traduit notre volonté de mieux informer du travail réalisé par les élus et les salariés. Des prospections de coquillages à un projet consacré à la sécurité, de la formation en alternance au suivi de la pêche des civelles, des enquêtes d'activité à la gestion des licences, les domaines d'intervention du CDPMEM 56 sont nombreux, preuve de la diversité de nos missions.

L'année 2022 a été difficile pour la pêche professionnelle. Quand l'année s'ouvre, la pandémie de coronavirus limite les possibilités de commercialisation des produits de la mer. Quelques mois plus tard, la hausse vertigineuse du prix des carburants et du matériel de pêche menace l'équilibre financier de nombreux armements, provoquant des mouvements de protestation dans plusieurs ports. Au-delà d'une crise conjoncturelle, cette hausse du prix des carburants révèle l'impérieuse nécessité de décarboner la flotte de pêche. Un projet long, difficile et coûteux, pour lequel nous aurons besoin du soutien de l'Etat et des instances européennes. 2022 a également vu les premiers navires partir à la casse dans le cadre du plan d'accompagnement individuel post-Brexit. Ce premier rapport d'activité concerne donc une année charnière, qui témoigne de l'obligation de la filière Pêche professionnelle de se transformer. C'est évidemment une source d'inquiétudes, mais aussi un océan d'opportunités.

Le travail du CDPMEM 56 consiste à accompagner cette évolution de la filière : en étant partenaire d'un programme sur le chalut du futur, en travaillant sur l'attractivité du métier, en défendant les intérêts de la profession dans la planification maritime...

Mais le CDPMEM 56 a aussi pour mission d'aider les professionnels dans leur activité quotidienne : en les informant de l'évolution de la réglementation, en les aidant à monter un dossier pour l'achat d'un navire ou le financement d'une formation, en définissant les calendriers de pêche pour la coquille Saint-Jacques ou la pêche à pied, en suivant la qualité de l'eau et l'état de la ressource...

2022 a été une année électorale pour les Comités des Pêches. Les professionnels m'ont renouvelé leur confiance en m'élisant à la tête du CDPMEM 56, je les en remercie. Soyez sûrs que les 25 autres membres du Conseil et moi-même mesurons la responsabilité qui pèse sur nos épaules en ayant la charge de définir les orientations stratégiques du Comité. Je profite de cet éditorial pour rendre hommage à Magali Richard qui, après 16 ans comme secrétaire générale du CDPMEM 56, a choisi en mai 2022 de donner une nouvelle

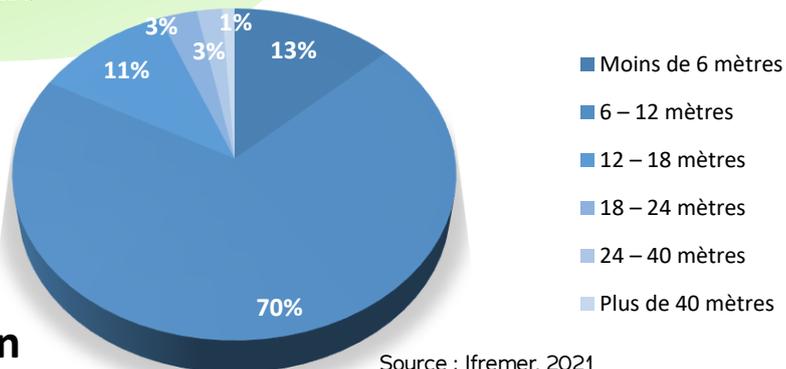
Chiffres-clés de 2022

Navires

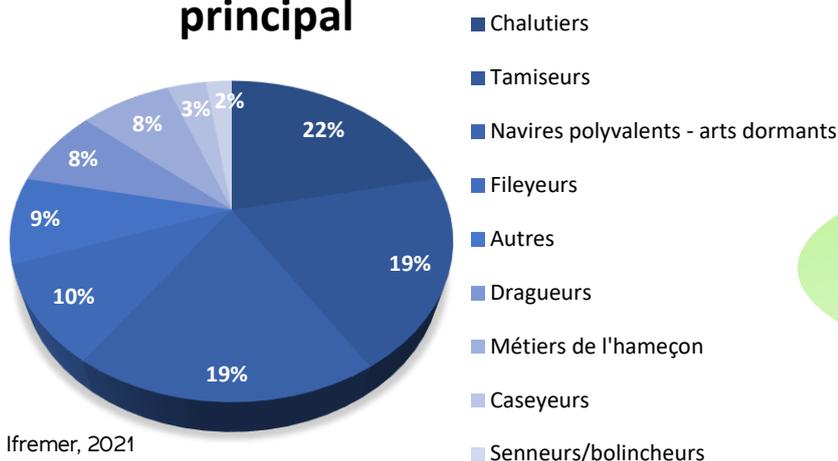


292 navires immatriculés dans le Morbihan.

Répartition des navires par taille



Répartition des navires par engin principal



Des navires polyvalents qui pratiquent plusieurs métiers.

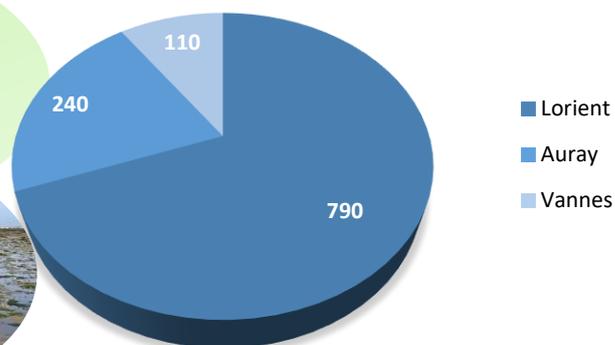
Pêcheurs professionnels

1140 pêcheurs embarqués et **150 pêcheurs à pied**.

On compte **24 femmes** pêcheurs dans le Morbihan.



Répartition des marins embarqués par quartier maritime



Résultats des criées

	Lorient	Quiberon
Chiffre d'affaires	69,6 millions €	7,5 millions €
Débarquements	18 109 tonnes	1 312 tonnes

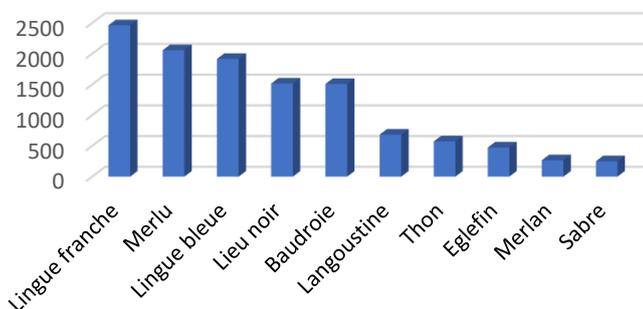
Source : Criées, 2022

Lorient est le **1^{er} port de pêche français en valeur**,
le 2^{ème} en volume. C'est aussi le **1^{er} port de pêche français pour la langoustine vivante**.

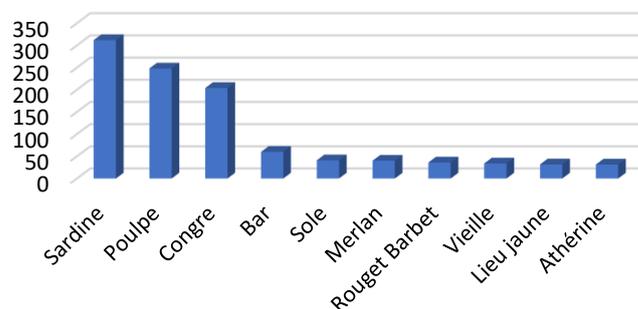


Espèces débarquées dans les criées du Morbihan

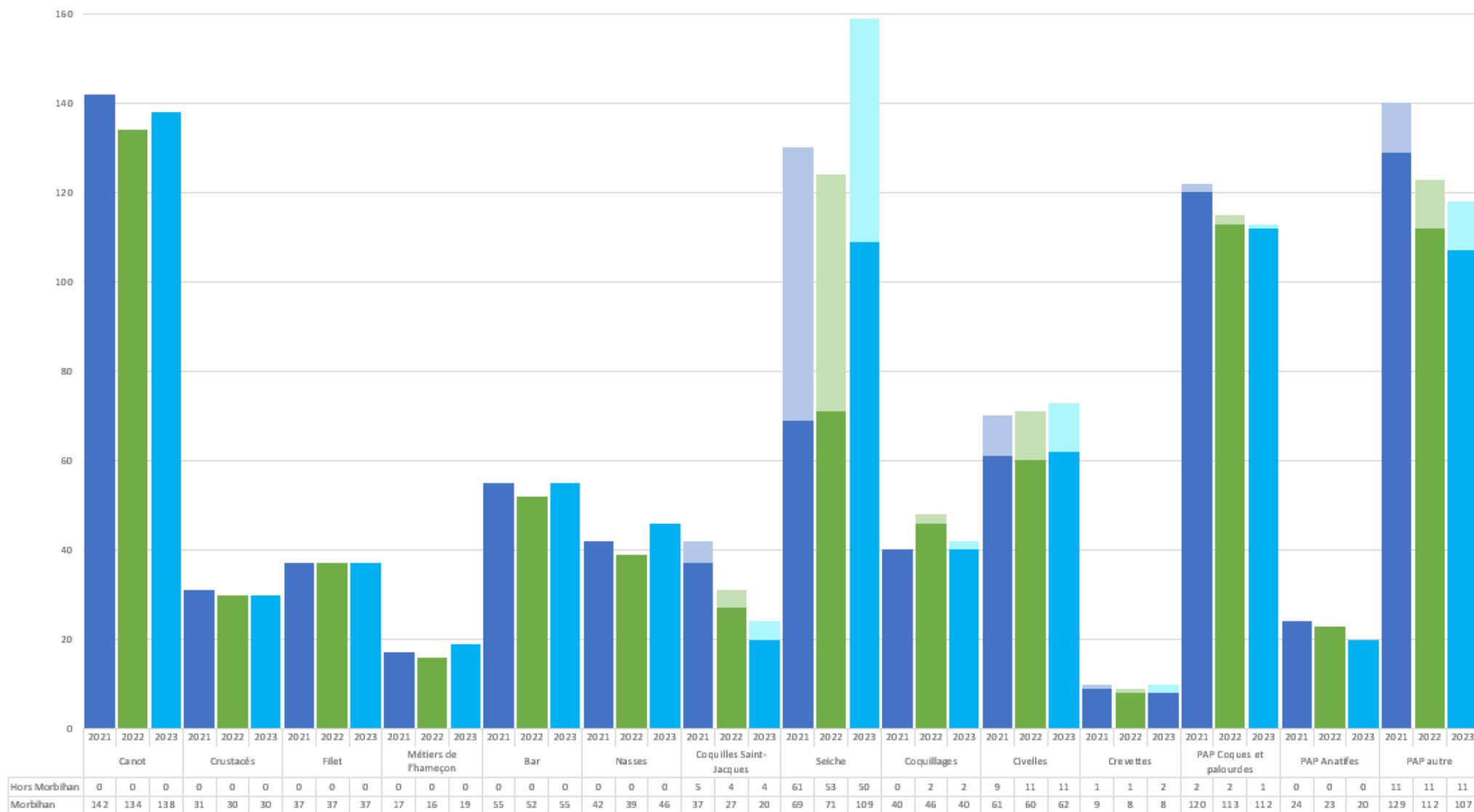
Volumes débarqués à la criée de Lorient (tonnes)



Volumes débarqués à la criée de Quiberon (tonnes)



Evolution du nombre de licences

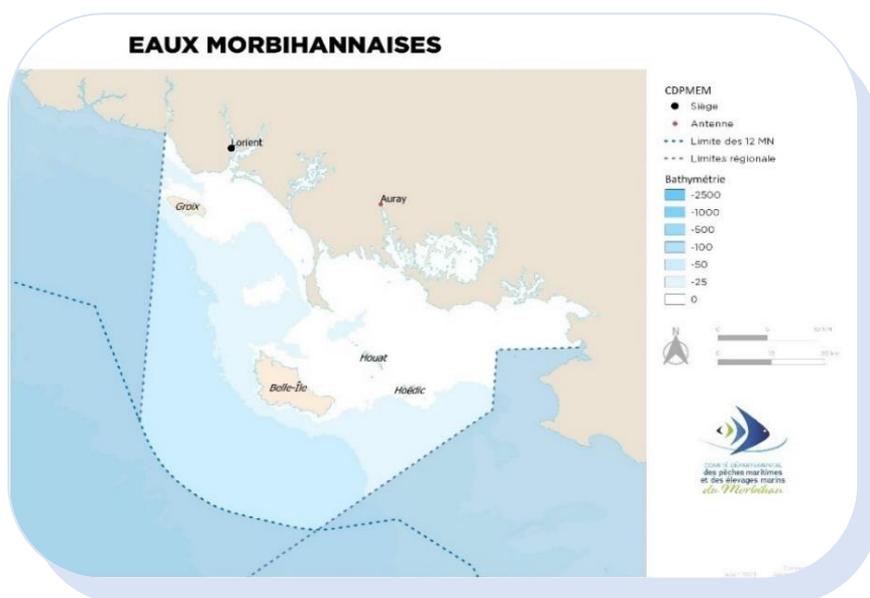


Présentation du CDPMEM 56

Statut

Le CDPMEM 56 est une organisation professionnelle de droit privé exerçant des missions de service public. Il est doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière. En est obligatoirement membre tout pêcheur professionnel ayant un navire immatriculé dans l'un des quartiers maritimes du département (Lorient, Auray, Vannes) et tout propriétaire d'une entreprise de pêche ou d'élevage marin dont le siège social est basé dans le Morbihan.

Ses compétences s'exercent le long des 905 km de façade littorale du département (de l'estuaire de la Laïta à celui de la Vilaine), dans la limite des 12 milles nautiques vers le large (comprenant donc les îles de Groix, Belle-Île, Houat et Hoëdic), à l'intérieur du golfe du Morbihan et le long des rias.



Missions

Les missions du CDPMEM 56 sont définies par le Code rural et la loi de Modernisation de l'Agriculture et de la Pêche du 27 juillet 2010 :

-  **Information et conseil** : auprès des entreprises de pêche et leurs salariés, notamment en matière économique, réglementaire et technique,
-  **Social et sécurité** : actions sur la sécurité à bord des navires, la prévention des accidents du travail, la formation professionnelle et la promotion du métier,
-  **Délibérations** : appliquer les délibérations du CNPMEM et du CRPMEM de Bretagne. Formuler des avis et propositions concernant la pêche dans le Morbihan,
-  **Représentation et promotion** des intérêts des pêcheurs professionnels, communication sur la filière, défense des intérêts auprès des élus et de l'Administration,
-  **Suivi de l'activité de pêche** : gestion des ressources halieutiques et de l'environnement marin, instruction des autorisations de pêche, promotion d'une pêche durable, analyse et cartographie de l'activité de pêche, gestion de la cohabitation.

Outre les missions et projets suivis par le Comité, une part du travail interne consiste à assurer le bon fonctionnement de la structure (suivi administratif et comptable, gestion financière, montage et liquidation des projets subventionnés, organisation des Bureaux et Conseils, gestion du personnel). Ce travail représente un temps plein pour l'assistante administrative et comptable et près de la moitié de son temps pour la secrétaire générale.

Organisation et gouvernance

Le CDPMEM 56 est le seul organisme élu et paritaire représentatif de l'ensemble de la pêche professionnelle dans le Morbihan. Des élections ont lieu tous les 5 ans et permettent ainsi aux pêcheurs d'élire leurs représentants. Lors du dernier scrutin, organisé le 27 avril 2022, Olivier Le Nézet a été réélu Président du CDPMEM 56.

Le Conseil du CDPMEM 56, composé de 26 membres élus ou nommés, s'est réuni 4 fois en 2022. Il définit les grandes orientations à suivre dans le département, et se positionne sur les questions financières, la contribution du Comité à la gestion des ressources et les questions environnementales.

Le Bureau, composé de 10 membres issus du Conseil, s'est également réuni 4 fois en 2022. Il exerce des missions déléguées par le Conseil, à savoir la représentation du Comité en justice et les questions relatives au personnel et à la création de postes.

Le Conseil s'appuie sur des groupes de travail qui émettent des demandes et avis ensuite validés en Conseil.

En 2022, le GT Pêche à pied s'est réuni 4 fois et le GT Coquillages pêche embarquée 1 fois.

Le Conseil a également désigné 4 référents opérationnels et 1 personnalité qualifiée chargés de mettre en œuvre les orientations stratégiques du Comité dans leurs domaines respectifs.



Présidents et référents opérationnels

Olivier LE NEZET	Président
Serge LE FRANC	Vice-Président
Thierry J. JACOB	Elu référent pêche côtière et petite pêche
Serge TASTARD	Elu référent pêche côtière et petite pêche
Loïc ORVOËN	Elu référent social, formation, sécurité
Gabriel MIGNERON	Elu référent environnement, EMR, planification
Armand QUENTEL	Personnalité qualifiée environnement, EMR, planification
François LE BIHAN	Président du groupe de travail Pêche à pied
Gilles DIARD	Co-président du groupe de travail Pêche à pied
Gilles HAZEVIS	Président du groupe de travail Coquillages pêche embarquée

En 2022, les élus et/ou pêcheurs professionnels ont représenté le CDPMEM 56 lors de réunions, commissions ou groupes de travail organisés par diverses instances :

- Bureaux, Conseils, commissions et GT du Comité Régional des Pêches Maritimes de Bretagne,
- Commissions Mer et Littoral/DLAL FEAMPA (pays d'Auray-Vannes et pays de Lorient),
- Réunions du Parc Naturel Régional du golfe du Morbihan,
- Conseils portuaires,
- Réunions Breizhmer,
- CCEHM Lorient,
- Réunions de crise sur la hausse du prix des carburants,
- 15^{ème} rencontre de l'IMP sur la dimension humaine de la sécurité maritime.

Salariés



Marine BARBIER (secrétaire générale)
Coordination/gestion, réglementation, sécurité, pouces-pieds
mbarbier@bretagne-peches.org // 06.22.47.50.63



Guillaume LE PRIELLEC (secrétaire administratif - chargé de mission)
Licences de pêche, télédéclaration, espèces amphihalines
glepriellec@bretagne-peches.org // 02.97.50.07.90



Céline D'HARDIVILLE (chargée de mission)
Ressources halieutiques, coquillages, pêche côtière, suivis scientifiques
cdhardville@bretagne-peches.org // 07.77.92.57.28



Jean PIEL (chargé de mission)
Communication, évènementiel, emploi/formation
jpiel@bretagne-peches.org // 07.77.92.57.43



Catherine PERMEZEL (assistante comptable - secrétaire administrative)
Comptabilité, subventions, CPO, administratif
cpermezel@bretagne-peches.org // 02.97.37.01.91



Audrey OLIVIER (chargée de mission)
Energies marines renouvelables
aolivier@bretagne-peches.org // 06.34.36.46.31



Gwénaél JEAN (garde-juré)
Surveillance et contrôle des pêches
gardejure56@bretagne-peches.org // 06.22.47.04.68

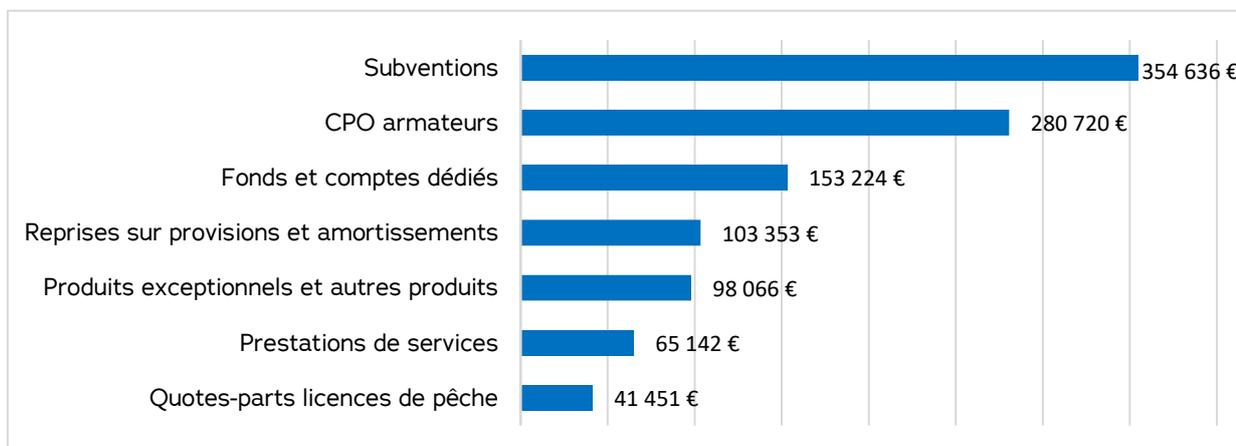


Marine TAILFER (chargée de mission)
Environnement, VALPENA, cartographie
mtailfer@bretagne-peches.org // 06.23.09.75.09

Bilan financier

Produits

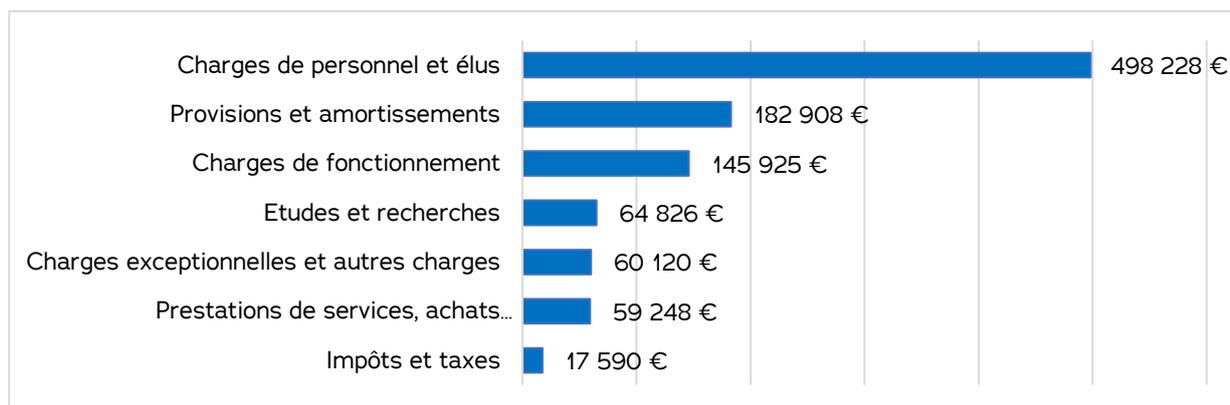
Pour l'exercice 2022, les produits se sont élevés à 1 114 792 €, détaillés ci-dessous :



- Subventions : notre implication dans différents programmes est indispensable pour améliorer la connaissance et accompagner les actions en faveur de la pêche professionnelle. Certains de ces programmes sont financés (FEAMP, FFP, ...), ce qui permet de compléter nos recettes,
- CPO armateurs : en 2022 d'importants problèmes d'émission des titres se sont posés suite au passage à la Déclaration Sociale Nominative (DSN), entraînant des retards de paiements,
- Fonds et comptes dédiés : fonds affectés à des projets subventionnés ou comptes dédiés à des actions spécifiques du Comité (semis, prospections, garde-juré, ...),
- Reprises sur provisions et amortissements : provision pour risque faite en 2021 sur les CPO non payées et estimées à 97 000 € ; créances douteuses et remboursement tribunaux,
- Produits exceptionnels et autres produits : CPO navires franco-espagnols 2020 et 2021, quote-part de la subvention pour l'achat des bâtiments à Auray, bagues langoustes,
- Prestations de services : location d'une partie des locaux d'Auray, prélèvements sanitaires/LDA, diagnostics des activités de pêche,
- Quotes-parts licences de pêche : part revenant au CDPMEM 56 en lien avec la gestion des licences de pêche morbihannaises.

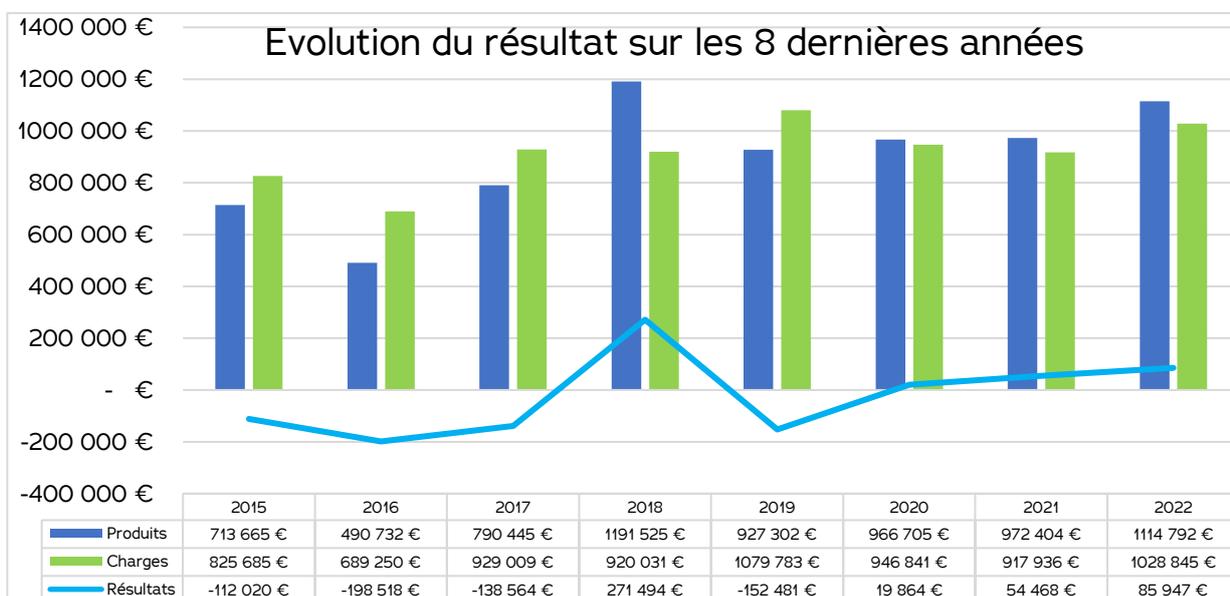
Charges

Pour l'exercice 2022, les charges se sont élevées à 1 028 845 €, détaillées ci-dessous :



- Charges de personnel et élus : en 2022, le Comité comptait 9 salariés (dont 1 CDD pris en charge à 100% dans le cadre du projet *Game of Trawls 2*),
- Provisions et amortissements : la provision pour risque des CPO non encore payées s'élève à 120 000 €, les dépréciations d'actifs et d'amortissements à 63 000 €,
- Les charges de fonctionnement concernent la gestion courante de la structure (électricité, eau, déplacements, entretien/réparation, honoraires, frais postaux, frais bancaires, information/communication...),
- Les études et recherches concernent principalement des dépenses engagées pour les projets ACDC, FILIKE, SECUBORD,
- Charges exceptionnelles et autres charges : report en fonds dédiés non utilisés, pertes sur créances irrécouvrables, reversement quotes-parts CPO PAP, ajustement provisions CPO 2021,
- Prestations de services, achats matériels/équipements : CRPMEM de Bretagne (montage des dossiers subventionnés, cartographie, Pescalice), prélèvements sanitaires/pêcheurs, tamis civelles,
- Impôts et taxes : taxe foncière, taxe sur les salaires, taxe formation continue.

En 2022, le résultat du CDPMEM 56 était bénéficiaire de 85 947 €.



Pêche embarquée

Gestion de la ressource

Langoustes rouges

La production française de langoustes rouges est passée de 2 500 tonnes en 1950 à 20 tonnes en 2015. Une très forte baisse qui a incité différentes structures à adopter des programmes de restauration. Ces programmes ont permis de reconstituer le stock de langoustes rouges en Bretagne. Afin de mieux gérer ce stock et d'assurer une traçabilité des débarquements, le CRPMEM de Bretagne a mis en place en 2019 un système de marquage : toutes les langoustes de taille commerciale (taille du céphalothorax : 110 mm) débarquées dans un port breton doivent être marquées d'une bague millésimée. La mission du CDPMEM 56 consiste à assurer les commandes et le suivi des bagues auprès des pêcheurs professionnels du département. En 2022, le CDPMEM 56 a ainsi distribué 7 870 bagues.



Sole

Le Conseil des Ministres de l'Union Européenne de décembre 2021 a acté une baisse de 37% du quota de sole dans le golfe de Gascogne pour l'année 2022. Pour compenser en partie le manque à gagner des professionnels les plus dépendants de cette pêcherie, l'Etat a mis en place un plan d'aide exceptionnel financé sur les fonds européens (arrêt temporaire aidé) pendant toute l'année 2022.



Le travail du Comité a été d'analyser les arrêtés et de relayer les informations aux pêcheurs, de faire l'interface entre les professionnels et l'Administration et d'accompagner certains pêcheurs dans le montage et/ou la liquidation des dossiers. Les échanges ont été nombreux avec les services de l'Etat, le CRPMEM de Bretagne et les groupements de gestion.

Une trentaine de navires morbihannais ont bénéficié d'un AT sole en 2022.

Le 30 avril 2022, la DGAMPA a annoncé une fermeture totale pour l'année 2022 du sous-quota de sole en zones CIEM VIII a et b aux navires non-adhérents à une organisation de producteurs, le sous-quota étant consommé à 81%. Les Comités des Pêches (CRPMEM de Bretagne, CDPMEM 56 et 29) ont demandé un accès aux données de captures pour comprendre cette fermeture intervenue si tôt dans l'année qui impactait les armements pêchant essentiellement l'été. Les Comités des Pêches ont aussi demandé la réouverture de la pêcherie en juillet-août pour les 20% restants du sous-quota, sous couvert de

conditions strictes pour les navires. Les propositions remontées à l'Administration ont été élaborées en collaboration avec les professionnels. Le sous-quota étant finalement consommé à 90% fin juin, la DGAMPA n'a réouvert la pêche que le 8 décembre 2022.

Afin que cette situation préjudiciable aux armements ne se reproduise pas en 2023, de nombreux échanges ont eu lieu entre les pêcheurs concernés et le Comité afin d'identifier les mesures de gestion à mettre en place dès janvier 2023.

Bar



Le régime de licence de pêche du bar adopté par le CNPMM dans le golfe de Gascogne depuis 2018 vise à stabiliser l'effort de pêche et contribue à la gestion des captures. Le régime contingenté soumet tous les navires français travaillant dans le golfe de Gascogne à des limites individuelles de captures (annuelles et périodiques) qui sont réajustées plusieurs fois dans l'année en fonction des captures déclarées.

Quatre modifications du régime (plafonds de captures, limitations mensuelles et trimestrielles) ont été décidées par le CNPMM au cours de l'année 2022. Le Comité s'est chargé de relayer les informations aux pêcheurs concernés et a répondu à leurs demandes.

Le CDPMM 56 s'assure aussi qu'à chaque nouvelle campagne de pêche, les armements renouvellent leurs licences. Il centralise les dossiers de changement d'armateur ou de navire en cours de campagne. En 2022, 56 navires morbihannais détenaient la licence bar golfe de Gascogne.

Enfin, le Comité participe aux différentes réunions traitant des problématiques liées au bar (groupe de travail Pêche côtière du CRPMM de Bretagne, préparation des réunions de la commission Espèces benthiques et démersales du golfe de Gascogne du CNPMM).

Seiches

Initié en 2019 par le CDPMM 56, le projet SEPTIC (gestion durable du stock de SEiches golfe du Morbihan/Belle-Île : mise en place de supports de Ponte artificiels) avait pour objectif la mise en place de supports de ponte artificiels. Ce projet a été adopté après avoir constaté que depuis plusieurs années le stock de seiches se porte mal. Les adultes sont peu nombreux et arrivent plus tard, ce qui signifie moins d'œufs et des éclosions plus hasardeuses.

L'objectif du projet était de valider la conception des supports de ponte développés par le Comité local Auray-Vannes en 2010 et de développer de nouvelles zones de ponte, augmentant ainsi la possibilité pour les seiches de se reproduire afin de redynamiser un stock en mauvaise santé.



En 2022, le CDPMEM 56 a poursuivi les actions du programme : 8 supports de ponte ont été mis à l'eau en ria d'Étel et 20 dans le golfe du Morbihan. Ce dossier a demandé 6 sorties terrain et 20 jours de travail.

Après la création de la licence Seiches en 2019, le CDPMEM 56 a mis en place un suivi de la pêche des seiches dans le Morbihan. L'objectif était de dessiner un schéma annuel du mode de fonctionnement de cette pêcherie et ainsi de voir le partage du stock entre chalutiers, fileyeurs et caseyeurs. Il s'agissait aussi de voir s'il était nécessaire de réviser les règles de fonctionnement et d'organiser des réunions avec les pêcheurs au besoin. En 2022, une seule réunion a eu lieu pour fusionner les timbres casiers et filets suite à une modification des habitudes de travail des pêcheurs. Les captures de seiches ont été abondantes par rapport aux années précédentes, il n'y a donc pas eu d'autre modification. La mise en place d'un calendrier pour les chalutiers est toujours à l'étude si le besoin s'en faisait sentir.

Coquilles Saint-Jacques et autres coquillages

La gestion de la pêche de la coquille Saint-Jacques et des autres coquillages à la drague impose de mener différentes actions :

Prospection annuelle

sur les principaux gisements de coquilles Saint-Jacques

Calendrier et règles de gestion

Bilan en fin de saison de pêche des coquilles Saint-Jacques. Réunion du GT Coquillages pêche embarquée.

Participation aux Commissions

Coquillages embarqués du Comité National des Pêches et au CRPMEM de Bretagne.

Suivi régulier du déroulement de la pêche pour actualiser au besoin les règles de gestion et le calendrier.

Suivi de la pêche des coquillages et adoption de mesures si besoin

En 2022, seule la pêcherie d'oursins a exigé la mise en place de nouvelles règles de pêche et d'un calendrier à la demande des pêcheurs. Deux réunions ont été organisées dans ce cadre.

Semis sur les gisements de la baie de Quiberon et des coureux de Belle-Île

pour dynamiser le stock de géniteurs. En 2022, vu la quantité de poulpes et d'étoiles de mer, aucun semi n'a été effectué.



La gestion de la coquille Saint-Jacques est un dossier essentiel pour le CDPMEM 56. En 2022, il a imposé 200 heures de travail.

Bilan de la prospection coquilles Saint-Jacques 2022 :

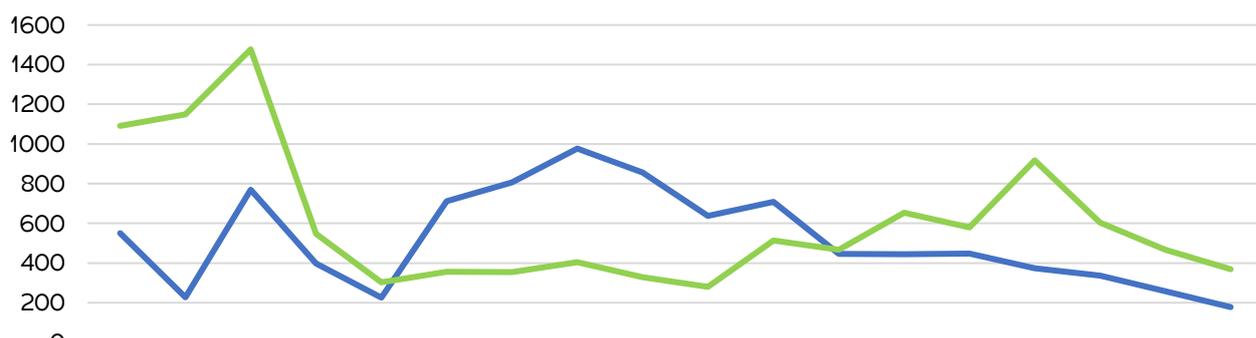


En 2022, les prospections se sont déroulées les 12, 13 et 16 septembre, en collaboration avec l'Ifremer. Elles ont eu lieu depuis le chalutier quiberonnais *Ar Ribler*, équipé de deux dragues avec des anneaux de 97 mm (soit la taille réglementaire) et des anneaux de 50 mm afin de mieux observer les coquilles Saint-Jacques de 1 et 2 ans.

Ces prospections ont révélé la plus faible biomasse depuis 2004, année des premières prospections, malgré la diminution de l'effort de pêche sur ces zones. Dans les coureux de Belle-Île (zone A), la densité moyenne commerciale était de 28 kilos par hectare (81 kg/ha en 2021). La biomasse commerciale estimée était de 178 tonnes, soit une baisse de 30% par rapport à 2021. La quantité de coquilles d'âge 1 et 2 était aussi très faible.

Dans la baie de Quiberon (zone B), la densité moyenne commerciale était de 46 kilos par hectare (71 kg/ha en 2021). Pareillement, la quantité de coquilles d'âges 1 et 2 était très faible. La biomasse commerciale estimée était de 369 tonnes, soit 150 tonnes de moins qu'en 2021.

Evolution de la biomasse



	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
— Zone A	550	227	769	397	225	712	806	977	857	638	709	446	445	447	374	336	258	178
— Zone B	1092	1150	1477	548	303	356	355	404	329	280	514	467	654	580	917	604	467	369

La chute de cette biomasse est difficile à expliquer avec certitude, il est néanmoins probable que l'augmentation ces dernières années du nombre d'étoiles de mer, puis la prolifération massive de poulpes depuis mai 2021, aient mis à mal les gisements.

Malgré cette situation, la saison de pêche s'est ouverte le 24 octobre 2022 pour prendre fin le 30 mars 2023. Peu de professionnels cependant avaient demandé la licence coquille Saint-Jacques, et l'effort de pêche a été scruté avec vigilance par le CDPMEM 56.

Civelles

Dans le Morbihan, la civelle est principalement pêchée dans l'estuaire de la Vilaine. Pour la saison 2022-2023, sur les 64 titulaires de la licence dite CMEA (Commission des Milieux Estuariens et Amphihalins), 63 ciblaient la civelle. Les autres timbres de cette licence concernaient l'anguille (9 titulaires), le saumon et la truite (22 titulaires), l'alose et la lamproie (7 titulaires) et les autres espèces pêchées en estuaire (25 titulaires).



La saison de pêche de la civelle court de décembre à mi-mars. Elle est soumise à un plan de gestion européen strict pour prévenir toute surpêche d'une espèce considérée comme fragile. Afin de promouvoir une pratique durable et responsable, les pêcheurs morbihannais sont impliqués dans la reconstitution du stock d'anguilles depuis 2016. Ainsi les capacités de pêche sont encadrées par la mise en place d'un contingent de licences, un dispositif complet de traçabilité et une forte structuration de l'activité. Un engagement qui a valu à la pêcherie de se voir récompensée par la certification européenne SEG.



Les pêcheurs de civelles morbihannais sont aussi très investis dans les actions de repeuplement et dans diverses missions scientifiques. Ces dernières années, les professionnels ont participé à 15 projets de repeuplement, déversant dans les rivières relevant de l'UGA Bretagne plus de 14,5 millions de civelles. En 2022, l'opération de repeuplement a eu lieu le 10 mars dans l'Aulne, entre Châteaulin et Châteauneuf-du-Faou. Les pêcheurs ont déversé plus d'un million de civelles sur 47 points. Le budget de cette opération de repeuplement a été de 215 000 €. Mais ces actions de repeuplement rencontrent leur limite puisque la partie fluviale du parcours des civelles est encombrée de nombreux obstacles (naturels ou artificiels comme des barrages et des stations de pompage) qui limitent énormément leur migration.

En 2022, la campagne de pêche des civelles a été globalement bonne en termes de captures, mais difficile en termes de gestion avec plusieurs périodes d'arrêt dues au froid et à un marché désorganisé. Comme chaque année, la civelle a été en 2022 l'objet de braconnage (mais pas en Bretagne), malgré des opérations de police régulières et une sévérité accrue des peines prononcées par les tribunaux contre les braconniers. Pour les professionnels, l'inquiétude vient surtout de la volonté de l'Union Européenne d'étendre la période de fermeture de la pêche. En décembre 2022, la Commission européenne a ainsi annoncé une fermeture de la pêcherie pendant les trois mois de migration, entre décembre et mars. Après négociation, il a finalement été décidé que, pour la prochaine saison (2023-2024), la pêche de la civelle sera ouverte de novembre à février. Mais la pêche à fin de consommation sera fermée dès le 31 janvier, le mois de février étant réservé à la pêche de repeuplement.

Projets portés ou suivis par le CDPMEM 56

RECCRU 1

Le projet RECCRU (RECrutement des CRUstacés), porté par l'Ifremer depuis 2018 et en partie financé par France Filière Pêche, vise à répondre au souhait des pêcheurs de crustacés d'avoir une meilleure visibilité sur l'évolution des espèces qu'ils ciblent (homard, langouste rouge, tourteau et araignée) afin de savoir quelle part des stocks sera pêchable à terme. Ces informations leur permettront de mieux gérer en amont leur pêcherie. L'objectif est de définir une méthode qui permette d'estimer les indices de recrutement annuel des crustacés et de suivre l'évolution des cohortes, de Cherbourg à Hendaye. RECCRU porte d'une part sur l'étude des phases larvaires en mettant à l'eau un réseau de collecteurs pour recueillir des post-larves (0 à 1 an), et d'autre part sur la pêche de juvéniles (1 à 3 ans) à l'aide de casiers spécifiques afin de pouvoir établir une relation entre le recrutement et l'abondance de juvéniles.



Partenaire du projet, le Comité a participé à un COPIL d'avancement du programme en 2022 et a recherché des navires volontaires pour des marées expérimentales aux casiers à juvéniles. Le fileyeur-caseyeur *Ar Louedig y* a participé. Le Comité lui a fourni les casiers, a fait la demande d'autorisation de pêche scientifique auprès de l'Administration, a assuré la coordination avec le pêcheur, a centralisé ses fiches terrain d'échantillonnage (biométrie des crustacés pêchés) et a procédé à l'indemnisation de ses marées. Le navire a réalisé 26 poses et relèves de casiers (sur des marées de 24h maximum) entre le 30 avril et le 18 septembre 2022.



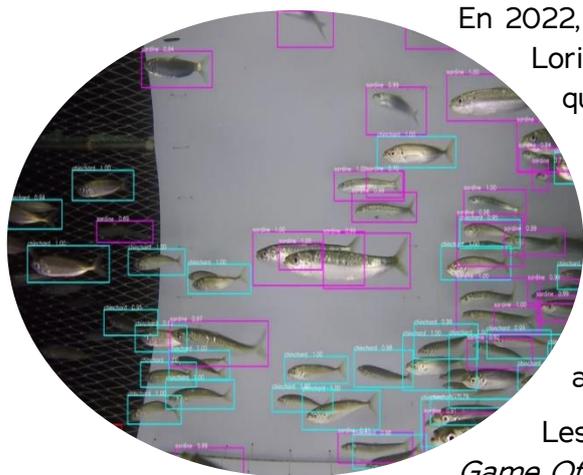
Contrairement à 2021, il n'y a pas eu de pose de collecteur dans le Morbihan en 2022. Les zones d'immersion situées entre Groix et Belle-Île ne se sont pas avérées propices (conditions météo, courantologie, forte colonisation des bouées par des moules), d'où la perte ou le déplacement de 12 des 20 collecteurs.

A noter qu'il a aussi été décidé de prolonger le programme de 9 mois pour obtenir des séries de données plus longues (fin reportée au 31 mai 2023). Enfin, les partenaires du programme RECCRU ont convenu de consolider la collecte de données déjà engagée et d'étudier des nouvelles problématiques (diminution du stock de tourteaux, croissance du stock de langoustes rouges, apparition de pathogènes, ...). Le projet RECCRU 2 devrait prendre la relève, les partenaires travaillent déjà au montage du dossier.

Game of Trawls 1 et 2

Les métiers du chalutage font face à une pression sociétale croissante, tant sur leurs prises accessoires que sur leur impact environnemental. D'où la nécessité de concevoir des engins de pêche plus sélectifs.

Aujourd'hui la sélectivité des chaluts est surtout passive (la fuite des espèces non désirées dépend de la volonté du poisson de s'échapper ou non du chalut). L'objectif du projet *Game of Trawls 1*, porté par l'Ifremer et financé par le FEAMP et France Filière Pêche, est de passer à une sélectivité active où c'est le pêcheur qui prend la décision ou non de conserver ses captures dans son chalut. Le système développé par l'Ifremer reconnaît les poissons entrant dans le chalut et calcule leur taille et leur abondance. Il permet ensuite au pêcheur de détecter et classifier en temps réel -grâce à une caméra, de l'intelligence artificielle et des réseaux de capteurs- l'abondance des captures (espèces ciblées comme prises accessoires) dans le chalut. Au pêcheur ensuite d'actionner un dispositif d'échappement (fermeture de cul de chalut, trappe de déviation, flash lumineux, signaux acoustiques, ...) pour les chaluts pélagiques ou de décoller le bourrelet pour les chaluts de fond. Selon les travaux de l'Ifremer, l'évitement des captures non ciblées réduirait d'environ 90% son incidence sur le fond.



En 2022, des essais ont été réalisés dans le bassin de l'Ifremer à Lorient, puis en conditions réelles à bord de chalutiers quiberonnais (*Marisis* et *Ar Ribler*) et lorientais (*Annytia*) au cours de 8 embarquements. Ils ont confirmé que le pêcheur a bien la capacité d'ouvrir (ou non) la trappe de déviation afin de conserver (ou non) ses captures. L'algorithme permet aussi de prévenir quand cette trappe de déviation doit être ouverte ou fermée. Ces résultats prouvent donc la faisabilité technique du couplage de l'intelligence artificielle aux engins de pêche.

Les résultats obtenus devant encore être approfondis, le projet *Game Of Trawls 2* a pris la relève courant 2022. Les objectifs sont les suivants : élargir le nombre d'espèces détectables (essais réalisés sur trois espèces jusqu'à présent, la sardine, le maquereau et le chinchard), fiabiliser les algorithmes dans différents environnements (conditions de turbidité de l'eau, ...), améliorer la communication acoustique, miniaturiser et rendre plus ergonomiques les solutions prototypées, et initier un transfert opérationnel vers les professionnels.

En tant que partenaire, le CDPMEM 56 a procédé en 2022 au recrutement d'un CDD dédié au projet *Game Of Trawls 2* qui a coordonné les essais à bord des navires et suivi l'avancement des travaux.

FILIKE

L'ikejime, technique ancestrale d'abattage du poisson venue du Japon, permet d'obtenir une chair de qualité, de préserver la texture du poisson, de sublimer son goût et de favoriser des conditions optimales de conservation. Les marchés de l'ikejime et du poisson vivant connaissent une forte croissance et des pêcheurs morbihannais pratiquent cette technique depuis plusieurs années. FranceAgriMer estime à 80 tonnes la quantité de poissons vendus directement ikejimés par des pêcheurs et à 80 tonnes aussi les poissons vendus vivants (dont une partie destinée à l'ikejime). Le prix de vente du poisson vivant ou ikejime est en moyenne 20 à 30 % supérieur à celui du poisson abattu de façon classique.





Les programmes REFIKE et VALIKE, portés par le CDPMEM 56 entre 2018 et 2020, ont permis de créer un référentiel technique de bonnes pratiques à l'attention des pêcheurs professionnels et d'identifier les outils de valorisation de l'ikejime. Dans la continuité de ces projets, FILIKE entend mieux structurer la filière à l'échelle nationale afin de garantir l'homogénéité des pratiques et la qualité des produits ikejime proposés aux consommateurs.

FILIKE est porté par l'Organisation de Producteurs FROM Sud-Ouest et financé par l'Etat dans le cadre du Plan de relance. Il réunit un grand nombre d'acteurs de toute la filière (amont et aval) et a pour objectif de développer :

- Une **formation** certifiée Qualiopi permettant d'acquérir la perfection du geste et de garantir la qualité du poisson,
- Un **agrément** après une expérience minimale de 4 mois après la formation. Il sera délivré par un comité de pionniers et garantira les conditions d'abattage des poissons,
- Une **charte d'engagements** stricte pour l'ensemble des acteurs de la chaîne de valeur,
- Des **outils** innovants : une application mobile et des pin's avec un code-barre pour assurer la traçabilité et la qualité de chaque produit mis sur le marché,
- Une **communication** à destination des professionnels comme du grand public (site internet, films, flyers, kakemonos, relations presse, ...),
- Une **codification** sous créée spécifique aux produits ikejimés.

Le CDPMEM 56 a été moteur dans la mise en œuvre du projet en 2022. En tant que partenaire, il a assuré la coordination du projet aux côtés du FROM Sud-Ouest et a notamment :

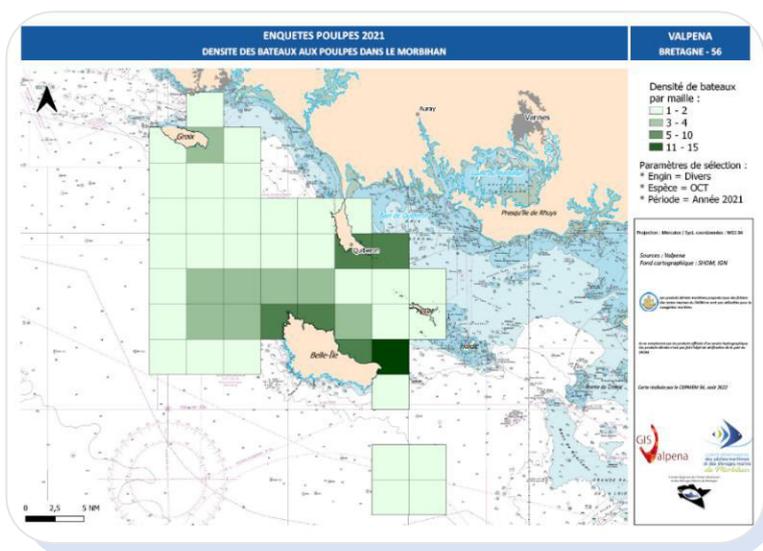
- Contribué à la création de l'association Filière Ikejime en charge de développer l'ikejime en France. Serge Le Franc (vice-président du CDPMEM 56) en assure la vice-présidence au titre du CRPMEM de Bretagne. Le Comité a aussi participé à l'assemblée générale et au conseil d'administration,
- Contribué à la sélection des prestataires en charge de créer les différents outils de communication,
- Participé à de nombreuses réunions pour faire avancer le projet : COPIL, échanges avec les prestataires, définition des modalités de travail, réunions internes,
- Organisé une formation test à la criée de Quiberon à laquelle 5 personnes ont participé (4 pêcheurs et 1 restaurateur).



Poulpe Fiction

Depuis la fin du printemps 2021, il a été observé une prolifération très importante de poulpes dans les eaux morbihannaises et des départements voisins. Les premiers pêcheurs à avoir alerté sur ce phénomène sont les caseyeurs qui voyaient les poulpes remplacer les crustacés dans leurs casiers. Le poulpe est en effet connu pour être un prédateur, notamment des coquillages et crustacés. L'année 2021 a donc été une année exceptionnelle en termes de tonnages pour les débarquements de poulpes, mais aussi pour les activités des navires qui se sont reportés sur cette espèce entraînant une véritable mutation des flottilles traditionnelles.

Le CRPMEM de Bretagne, en partenariat avec les CDPMEM 56 et 29, a mis en place un programme d'acquisition de connaissances sur le poulpe appelé Poulpe Fiction. Dans le Morbihan, le CDPMEM 56 a recruté une stagiaire en 2022 pour suivre l'activité et la production des navires ayant ciblé le poulpe via la méthodologie VALPENA. Ces données spatialisées et validées scientifiquement permettent de disposer d'éléments tangibles pour caractériser cette nouvelle activité. Ces enquêtes ont permis de dessiner des cartes de densité et d'intensité en fonction des engins utilisés. Ce travail se poursuivra sur 2023 pour décrire l'activité de pêche 2022.



En parallèle, un suivi biologique des poulpes en criée a été effectué, principalement à Quiberon. Ce travail consistait à mesurer tous les 15 jours 25 individus par catégorie commerciale (taille du manteau, poids, sexe). Deux fois dans l'année des prélèvements de manteaux ont été effectués afin de les envoyer pour analyse à l'IUEM de Brest, l'objectif étant d'établir la position du poulpe dans les chaînes alimentaires. Ces données biologiques devront permettre de mieux appréhender le cycle biologique du poulpe en Bretagne Sud où les données manquent. Cela devra être utilisé dans la mise en place (ou non) d'une gestion spécifique de l'espèce.

En 2022, du fait des problèmes de cohabitation constatés sur les zones de pêche, trois réunions ont eu lieu avec les professionnels afin d'encadrer la pêcherie du poulpe. En fin d'année, les discussions ont été amorcées pour mettre en place une licence spécifique dans le Morbihan.

Le dossier Poulpe Fiction et la gestion du poulpe ont imposé le recrutement d'une stagiaire pendant 5 mois et 281 heures de travail aux chargées de mission du CDPMEM 56.

MASCOET

Le projet MASCOET est un projet porté par l'Ifremer en partenariat avec l'université de Brest (IUEM-LEMAR), sept Comités des Pêches, l'écloserie du Tinduff et les SAGE de l'Aulne et de l'Elorn. Il propose d'acquérir un ensemble de connaissances scientifiques liées :

- Au déterminisme des blooms toxiques de *Pseudo-nitzschia* et de la toxicité associée,
- Aux processus de contamination et décontamination en acide domoïque, neurotoxine amnésiante, responsable du syndrome ASP chez la coquille Saint-Jacques et le pétoncle noir,
- Aux performances biologiques et à la dynamique de population du pétoncle en relation avec la qualité de son habitat.

Ce projet devrait proposer des outils d'aide à la gestion des pêcheries de coquillages à l'échelle nationale. Les connaissances acquises dans ce projet bénéficieront à l'ensemble de la flottille française en prenant comme site atelier principal la rade de Brest. D'autres sites, tels que ceux de Charente-Maritime ou de la baie de Seine, y sont associés. En 2022 le Comité a suivi l'avancement des travaux et a participé à la restitution nationale du projet.

LANGOLF-TV

Le programme LANGOLF-TV est un projet porté par le Comité National des Pêches. Il consiste à évaluer annuellement (depuis 2014) le stock de langoustines du golfe de Gascogne au moyen de vidéo sous-marine, par comptage du nombre de terriers. Les résultats de ces évaluations permettaient de fixer les quotas de pêche au plus près de l'état du stock.

La langoustine représente la 9^{ème} espèce en tonnage et la 4^{ème} en valeur au niveau national. Le programme s'inscrit dans la continuité des campagnes de chalutage expérimentales menées de 2006 à 2014, puis de campagnes expérimentales par vidéo sous-marine menées en 2014, 2015 et 2016. La méthode par vidéo sous-marine a été validée par le CIEM en 2016 pour établir un diagnostic quantitatif pour le stock de langoustine du golfe de Gascogne. L'Ifremer réalise chaque année la campagne en mer, avec les moyens nautiques (navire océanographique et traîneau vidéo) du Marine Institute (institut de la mer irlandais).

Le CDPMEM 56 a suivi l'avancement des travaux et a participé à la réunion annuelle de restitution.

VALPENA

Le programme VALPENA (éVALuation des activités de Pêches aux regards des Nouvelles Activités) a été développé en 2010 par le Comité Régional des Pêches Maritimes des Pays de la Loire (COREPEM) et le laboratoire du CNRS GéoLittomer (université de Nantes) pour connaître et cartographier l'activité de pêche professionnelle, l'objectif étant de défendre les intérêts des pêcheurs face aux projets impactant leur activité (parcs éoliens, extraction de granulats...). Il s'agit donc d'une aide à la planification des activités de pêche dans les eaux bretonnes. Le CDPMEM 56 est partenaire de ce programme depuis 2012 via le CRPEM de Bretagne. Le pilotage du projet est porté par un Groupement d'Intérêt Scientifique (GIS), deux réunions annuelles permettent des échanges entre les différents acteurs que sont les Comités des Pêches, l'université de Nantes et les Organisations de Producteurs.



En 2021, 120 pêcheurs professionnels ont été enquêtés dans les ports de Lorient, Quiberon et du golfe du Morbihan. Les informations recueillies concernaient les espèces ciblées, les engins utilisés et les périodes de travail au cours de l'année 2020. A l'issue de chacun des entretiens, une restitution individuelle sous forme de cartes a été réalisée et donnée à chaque professionnel. Une restitution collective a eu lieu à Auray le 13 octobre 2022 afin de présenter les activités globales de pêche dans les eaux morbihannaises.

2022 a essentiellement été consacré à l'exploitation des données recueillies l'année précédente. Les données VALPENA ont ainsi été utilisées pour rédiger les diagnostics sur les énergies marines renouvelables, notamment l'étude du raccordement dans le cadre du projet de sites d'éoliennes flottantes au large de Belle-Île (AO5) et le projet TIGER d'hydroliennes dans le golfe du Morbihan. Elles ont également été utilisées pour l'étude du projet d'extension de la Réserve naturelle nationale (RNN) de Groix. Par ailleurs, quelques enquêtes VALPENA ont été réalisées en 2022 dans le cadre des projets Poulpe Fiction et HARPEGE 3 (analyse des risques pêche sur les sites Natura 2000 en mer). La prochaine année d'enquêtes exhaustives aura lieu en 2024 sur les activités de l'année 2023.

L'animation du programme VALPENA impose des réunions régulières entre chargés de mission des Comités des Pêches ou dans le cadre du comité de pilotage du Groupement d'Intérêt Scientifique, comme à Nantes les 10 mai et 5 décembre 2022 et lors de journées d'été les 5 et 6 juillet 2022 à La Cotinière.

En 2022, l'analyse des données et la réalisation des cartes pour le programme VALPENA ont nécessité 400 heures de travail à la chargée de mission responsable de ce dossier.

Missions du garde-juré

Dans l'objectif d'une gestion durable de la ressource halieutique, le CDPMEM 56 emploie un garde-juré dont la principale mission est de faire respecter la réglementation des pêches (aux professionnels et aux plaisanciers), essentiellement par la prévention (rappel des règles), mais au besoin par la répression puisque le garde-juré est assermenté.

Campagne de coquilles Saint-Jacques



Le CDPMEM 56 est particulièrement vigilant à la surveillance des pêcheries soumises à un calendrier, des horaires et des gisements, comme c'est le cas de la coquille Saint-Jacques. La saison a commencé le 24 octobre 2022 pour se terminer le 30 mars 2023. La pêche s'est exercée sur trois zones principales : coureux de Belle-Île, baie de Quiberon et plateau de l'Artimon, devant Hoëdic. Selon les gisements, le temps de pêche variait de 1 à 3 heures. Au plus fort de la saison, une vingtaine de bateaux étaient présents sur zone.

La présence permanente du garde-juré sur les zones de pêche favorise le bon respect de la réglementation. Il lui est arrivé de devoir rappeler à certains navires les limites de gisement. Mais globalement en 2022, aucun manquement grave à la réglementation n'a été enregistré par le garde-juré du CDPMEM 56.

Par ailleurs, le garde-juré du Comité est intervenu à deux reprises pour prêter assistance à des navires qui avaient perdu leurs dragues.

Autres missions de surveillance

En 2022, une surveillance maritime régulière a été effectuée par le garde-juré, principalement en fonction d'informations données au CDPMEM 56 par les pêcheurs ou par d'autres autorités (comme l'ULAM et la gendarmerie maritime). Il s'agit de prévenir d'éventuels chalutages trop près des côtes, de veiller à la conformité des engins de pêche ou au respect des espèces ciblées en fonction des licences octroyées aux armements. Là encore, aucune infraction grave n'a été relevée par le garde-juré en 2022.

En outre, le garde-juré du CDPMEM 56 est parfois intervenu pour désamorcer des tensions entre pêcheurs professionnels et récréatifs. Le garde-juré a rappelé aussi à certains pêcheurs de loisir l'obligation de marquer leurs filières.

Soutien logistique aux projets du CDPMEM 56

Le garde-juré a conduit en semi-rigide les chargés de mission et le bureau d'études impliqués dans le projet ACDC sur des zones de pouces-pieds accessibles uniquement par la mer, à Houat, Hoëdic et Belle-Île pour réaliser les prélèvements.

Le repeuplement de civelles a été effectué en mars 2022 dans le canal de Nantes à Brest et le garde-juré a contribué à la mise à l'eau des civelles.

Le garde-juré a également emmené en mer un caméraman pour tourner un film sur la pêche de la coquille Saint-Jacques qui s'inscrit dans la mise en œuvre de la stratégie de communication du Comité.



Pêche à pied

Gestion de la ressource

Dans le Morbihan, les principales espèces pêchées en pêche à pied sont la palourde et la coque. Les actions de gestion menées par le CDPMEM 56 concernant ces deux espèces sont de cinq types :



Prospections annuelles ou semestrielles afin de définir des calendriers de pêche adaptés aux biomasses sur chaque zone.

Semis sur la zone principale de pêche de palourdes dans le golfe du Morbihan afin de dynamiser le stock.

Suivi régulier des captures afin d'adapter les calendriers de pêche et les règles de gestion si besoin.

Organisation et animation du GT Pêche à pied du CDPMEM 56.

Participation à toute réunion où le sujet de la pêche à pied est abordé et des commissions Pêche à pied du CRPMEM de Bretagne et du CNPMEM.

Les principaux gisements de coques sont la petite mer de Gâvres, les rivières de la Laïta et d'Etel pour les pêcheurs à pied et la Vilaine pour les pêcheurs embarqués (à la drague).

Les principaux gisements de palourdes sont le golfe du Morbihan, les rivières de Noyal et d'Auray et le Blavet.

Les prospections annuelles avec l'Ifremer sont effectuées sur les gisements de la petite mer de Gâvres, du golfe du Morbihan et de la rivière de Noyal. Des visites sont également effectuées sur les gisements de la Vilaine et de la Laïta. Ces prospections et visites permettent de conseiller les pêcheurs professionnels pour la mise en place de calendriers et de quotas. Des prospections supplémentaires peuvent être effectuées sur certains gisements pour évaluer leur état avant ouverture ou changement de calendrier.

Le suivi complet de ce dossier a représenté 316 heures de travail en 2022 (18 réunions, prospections...).

Etude du stock de palourdes

Depuis 2001, une évaluation annuelle de ce stock est réalisée en mars. En 2022, les prospections ont eu lieu du 28 au 31 mars, 5 pêcheurs professionnels y ont participé aux côtés du Comité et de l'Ifremer.

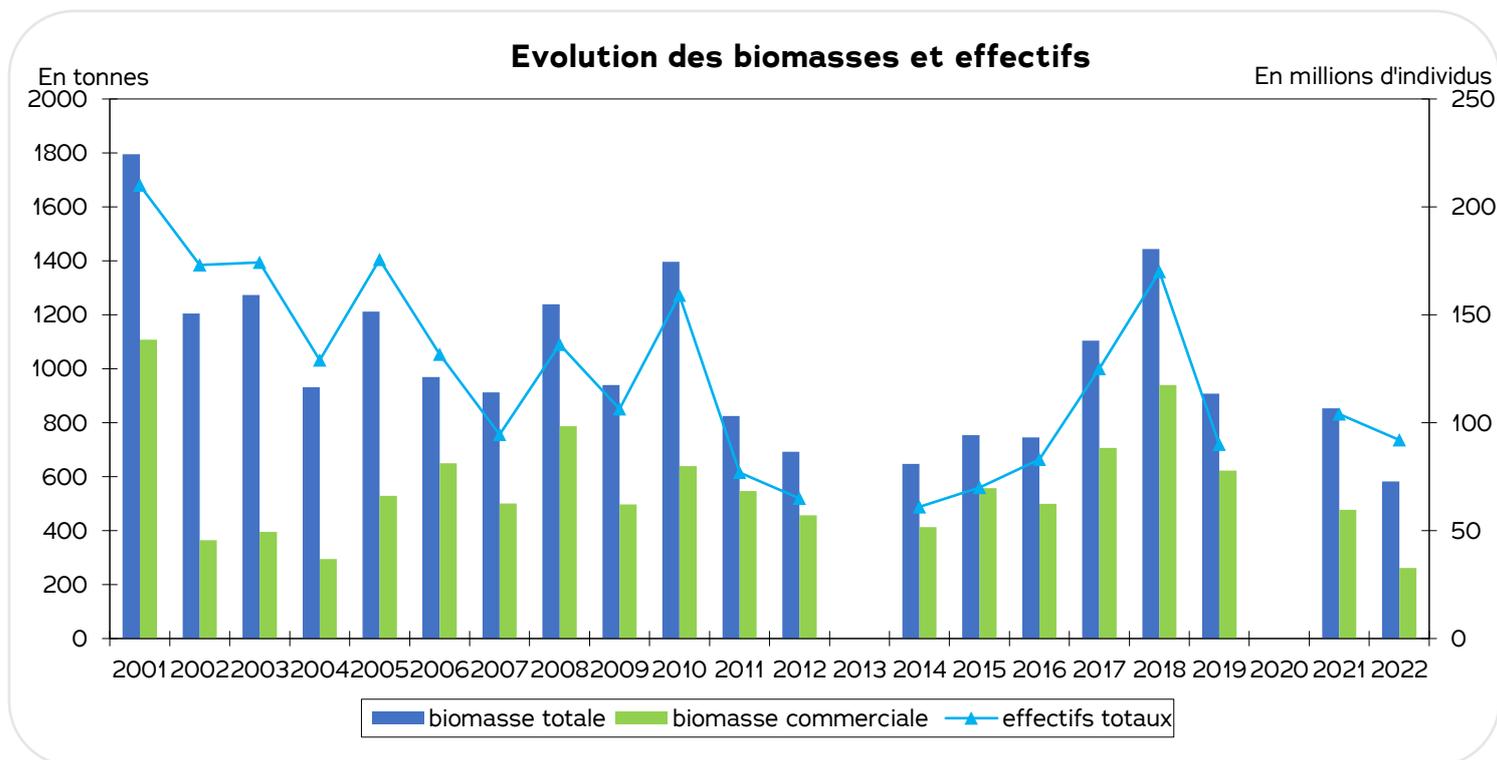


Elles avaient pour objectif :

- D'estimer la biomasse du stock et sa répartition afin d'évaluer la biomasse exploitable, en particulier sur les zones réservées à la pêche professionnelle,
- D'établir un diagnostic avec une vision à moyen terme sur l'état du stock.

Le protocole est déterminé comme suit :

- Tirage aléatoire de 250 points sur l'ensemble du gisement,
- Prélèvement à la benne Hamon (0,25 m² sur 25 cm de hauteur),
- Tri des palourdes grâce à un système de 3 tamis de maillages différents,
- Mesure de l'ensemble des palourdes prélevées.



En 2022, le stock global de palourdes était caractérisé par :

- Un recrutement moyen sur toutes les zones,
- Un nombre faible de palourdes de 2 ans,
- Une taille moyenne commerciale en hausse,
- Une biomasse commerciale très faible mais stable par rapport à 2021.

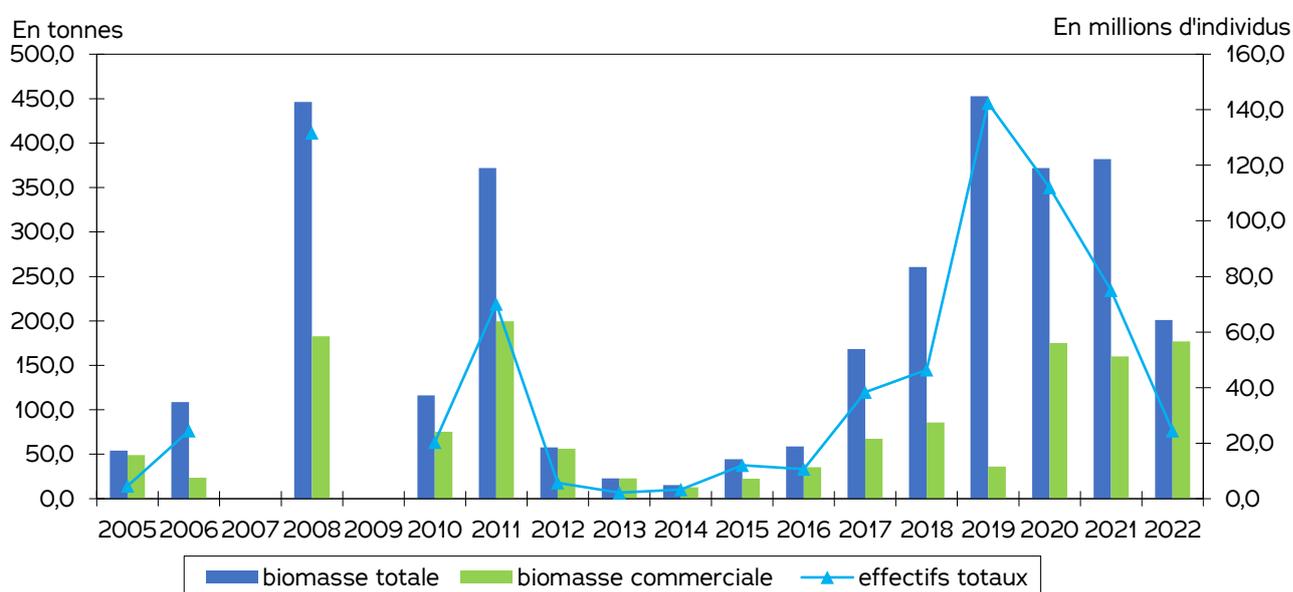
Etude du stock de coques à Gâvres

Les prospections ont eu lieu les 3 janvier, 21 février, 4 avril et 28 juin 2022, 2 pêcheurs professionnels y ont participé aux côtés du Comité et de l'Ifremer. Le protocole d'évaluation était le suivant :

- Tirage aléatoire de 70 points sur la vasière sud du gisement,
- Prospection à pied à l'aide d'un quadrat de 0,25 m²,
- Prélèvement de l'ensemble des coques présentes dans le quadrat,
- Mesure de l'ensemble des coques prélevées et pesée des coques commerciales et non commerciales.



Evolution des biomasses et effectifs sur Gâvres Ouest



En 2022, le stock global était caractérisé par :

- Une biomasse commerciale stable (175 tonnes en 2020, 160 tonnes en 2021, 177 tonnes en 2022),
- 81% de l'effectif total est commercial.

Projets portés ou suivis par le CDPMEM 56

ACDC

Ces dernières années, les pêcheurs de pouces-pieds ont constaté une diminution de la ressource sans pouvoir en identifier les causes, et ce malgré l'adoption de mesures (licence, calendrier annuel, quotas, zones interdites, baisse du nombre de jours de pêche...). La pêche des pouces-pieds est une pêcherie sensible sur laquelle on ne dispose que de peu de données.



A la demande des professionnels, le CDPMEM 56 a initié en 2021 le projet ACDC (Amélioration des Connaissances pour une gestion Durable des pouces-pieds), financé dans le cadre du DLAL FEAMP. Ce projet est divisé en plusieurs phases :

Etat de l'art sur l'espèce.

Protocole scientifique pour réaliser une évaluation quantitative et qualitative des gisements et de la biomasse à l'échelle du Morbihan.

Protocole annuel simplifié qui sera mis en œuvre par les professionnels afin d'obtenir un suivi régulier de la ressource.

Mesures de gestion adaptées afin de maintenir une gestion durable de la pêcherie au besoin.

Pour mener à bien l'aspect technique du projet, le CDPMEM 56 s'est assuré le soutien de trois bureaux d'études : Eureka Mer, Poséidon et Cochet Environnement. Le CNRS (station biologique de Roscoff) a une expérience en matière de pouces-pieds et a accepté de suivre et valider les protocoles définis dans le cadre du programme.

En 2022, en collaboration avec les bureaux d'études, le CDPMEM 56 a effectué les missions suivantes :

- Coordination des entretiens individuels et des sorties de repérage sur le terrain avec les pêcheurs,
- Organisation d'un COPIL pour discuter le protocole d'évaluation du gisement ; validation de la méthode retenue et les indicateurs à calculer ; adoption avec les pêcheurs des aspects pratiques de mise en œuvre de ce protocole,
- Participation à des réunions techniques avec les bureaux d'études,
- Gestion des différentes autorisations administratives permettant d'effectuer les prélèvements,
- Coordination et réalisation des prospections avec les bureaux d'études et les pêcheurs (24 stations visitées, 20 stations échantillonnées, 391 quadrats renseignés et 1674 pouces-pieds mesurés),
- Communication des résultats disponibles,
- Gestion du suivi administratif et financier du dossier et contribution aux relectures des fiches synthétiques et des rapports.

Missions du garde-juré

Pour la surveillance de l'activité de pêche à pied (professionnelle et récréative), le travail du garde-juré se fait essentiellement sur l'estran. Ses missions se déroulent de jour comme de nuit, en semaine comme en week-end. Ses horaires suivent ceux des marées et des calendriers de pêche. Les contrôles sont souvent coordonnés avec d'autres services de l'Etat (gendarmerie maritime, ULAM...). En 2022, le garde-juré du CDPMEM 56 a régulièrement réalisé des missions en commun avec son homologue du Comité Régional de la Conchyliculture Bretagne-Sud.

Pour la pêche à pied, les missions du garde-juré se concentrent sur trois espèces : les palourdes, les coques et les pouces-pieds.

Pêche des palourdes



Pour la palourde, la saison hivernale court d'octobre à avril, l'activité a surtout lieu en rivière d'Auray, dans le Blavet et sur quelques sites du golfe du Morbihan (Séné et pointe du Bernon). La saison estivale va de mai à septembre et les gisements se trouvent exclusivement dans le golfe (Truscat, Noyal et Tascon).

Le travail du garde-juré se calque sur les calendriers et horaires de pêche (deux heures avant et après la basse mer). Il se rend régulièrement sur zone afin de compter le nombre de pêcheurs et ainsi apprécier le niveau d'activité, et pour surveiller la quantité de palourdes débarquées, les professionnels ne pouvant en pêcher plus de 60 kilos par jour.

En 2022, la ressource étant en nette diminution sur le banc de Truscat, il a été décidé de réouvrir la zone du Blavet pour ainsi limiter l'impact sur Truscat et créer une zone tampon entre la fin de la saison estivale et le début de la saison hivernale. Quelques infractions ont été signalées en 2022 concernant la pêche à pied professionnelle des palourdes.

Pêche des coques

Les deux principaux gisements de coques dans le Morbihan se trouvent en rivière d'Etel et en Petite Mer de Gâvres. En 2022, le garde-juré a effectué des contrôles réguliers pour vérifier le respect des quotas par marée sur chaque site (50 kg à Gâvres et 60 kg à Etel) et la taille des espèces pêchées. A souligner qu'en 2022 le CDPMEM 56 a fait l'acquisition d'une balance qui permet un pesage plus précis des quantités débarquées.



La pêche de loisir sur les deux sites a aussi été contrôlée (300 coques maximum autorisées par personne). Un contrôle d'autant plus nécessaire qu'en 2022, selon l'Observatoire du Plancton, 16 000 pêcheurs de loisir ont parcouru le site de Gâvres.

Pêche des pouces-pieds

La pêche se fait principalement sur les gisements de Quiberon (Côte Sauvage), Belle-Île et Houat. Un calendrier annuel détermine les jours de pêche. Sauf exception, ce calendrier est le même pour les professionnels et les pêcheurs de loisir. Le garde-juré intervient pour surveiller le respect de ce calendrier de pêche et les quantités maximales autorisées (120 kg pour les pêcheurs professionnels et 3 kg pour les pêcheurs de loisir). En janvier 2022, des pêcheurs récréatifs ont ainsi fait l'objet d'un procès-verbal pour non-respect du calendrier de pêche. Cette espèce est particulièrement menacée de braconnage.



Autres points concernant la pêche à pied

En octobre 2022, des actions de balisages sur le gisement de Mesnard-Castilly ont été réalisées pour mieux délimiter les zones de pêche à pied et de pêche à la drague.

Par ailleurs, des discussions entre les pêcheurs professionnels et le garde-juré il ressort que la ressource pour toutes les espèces est en nette diminution. C'est pourquoi plusieurs pêcheurs souhaiteraient une harmonisation des règles entre la pêche de loisir et la pêche professionnelle.



Environnement

Natura 2000

Le Morbihan compte treize sites Natura 2000 en mer dont l'objectif est de protéger les habitats ou les espèces présents conformément aux directives européenne « Habitat » et « Oiseaux ».



Le CDPMEM 56 est membre des comités de pilotage de ces sites Natura 2000. Dans ce cadre il prend part à la rédaction des documents d'objectifs (DOCOB) et aux discussions concernant la pêche professionnelle dans les sites Natura 2000, toujours avec le souci de défendre les intérêts de la filière. Ces dernières années, le CDPMEM 56 a ainsi participé à la rédaction du DOCOB pour les sites de Houat-Hoëdic, Massif Dunaire Gâvres-Quiberon, Estuaire et baie de Vilaine et Mor Braz.

Par ailleurs, la loi dite « Biodiversité » (2016) a rendu obligatoire l'analyse des risques de dégradation des habitats marins par les activités de pêche dans les sites Natura 2000. Ces analyses de risques sont menées dans le cadre du programme HARPEGE 3 par l'Office



Français de la Biodiversité (OFB) et par le CRPMEM de Bretagne. Le CDPMEM 56 y est associé pour plusieurs sites du département.

En 2022, le CDPMEM 56 a participé à une dizaine de COPIL et groupes de travail Natura 2000. Pour les sites de la Laïta, de la rivière de Pénerf, de la rade de Lorient, du marais de Suscinio, de l'Estuaire et baie de Vilaine, de Gâvres-Quiberon, les COPIL ont permis la validation des DOCOB.

Dragages portuaires

Les ports du Morbihan s'ensablent régulièrement du fait des marées et des activités maritimes. Afin de pouvoir continuer à les utiliser, il est nécessaire de draguer régulièrement les sédiments. En 2022, quatre réunions de suivi de ces travaux ont été organisées pour les ports de Lorient, Guidel et Vannes. Ces temps d'échanges avaient pour but d'exposer aux différents acteurs les calendriers des travaux et les résultats des analyses de qualité de l'eau.



Cette thématique a représenté environ 15 heures de travail à la chargée de mission Environnement en 2022.

Qualité de l'eau

Le suivi de la qualité de l'eau est un sujet central car il conditionne l'ensemble des activités de pêche. Ce suivi est de plusieurs ordres :

Organisation hebdomadaire des prélèvements sur les coquillages pour analyse au Laboratoire Départemental d'Analyses dans le cadre de la surveillance REMI et REPHYTOX

Suivi du groupe de travail sanitaire, de la commission de classement sanitaire des zones

Suivi des SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau) sur le territoire

Ce dossier a demandé la participation à 12 réunions et 150 heures de travail.

Captures accidentelles

Face à la forte augmentation des échouages et des captures accidentelles de cétacés dans le golfe de Gascogne ces dernières années, la France a adopté en 2019 un plan d'action prévoyant notamment l'équipement de chalutiers pélagiques en répulsifs acoustiques et l'amélioration des connaissances scientifiques sur les causes de ces captures accidentelles (notamment grâce à l'embarquement d'observateurs). Ce plan d'action n'a pas été jugé suffisant par la Commission européenne qui, en juillet 2020, a entamé une procédure de mise en demeure auprès de la France exigeant une meilleure protection des cétacés dans le golfe de Gascogne. Cette mise en demeure a été suivie, le 15 juillet 2022, par un « avis motivé » exigeant des actions supplémentaires sous peine de sanctions avant le 15 septembre 2022.

Dans ce contexte, le CDPMEM 56 et l'Organisation de Producteurs Les Pêcheurs de Bretagne ont organisé une réunion le 12 septembre 2022 avec les professionnels pour les informer de la situation et recueillir leurs avis. Un mail d'information a également été envoyé à tous les pêcheurs.

Fin septembre 2022, le gouvernement a rendu un arbitrage sur ce dossier, prévoyant que les fileyeurs les plus actifs dans le golfe de Gascogne (60% de la flotte) devraient être équipés de répulsifs acoustiques, que 30% des fileyeurs devraient installer une caméra à bord et que l'ensemble des fileyeurs et chalutiers pélagiques actifs dans le golfe de Gascogne devront être géolocalisables avant la fin 2023.

Là encore, le CDPMEM 56 a rempli sa mission d'information auprès des pêcheurs professionnels.

Projets portés ou suivis par le CDPMEM 56

HARPEGE 3



Ce programme est le troisième volet du projet « Habitats, Analyses de Risques Pêche et proposition de Gestion ». Il est porté par le CRPMEM de Bretagne en partenariat avec les CDPMEM 56, 22 et 35, et l'OFB.

La loi dite « Biodiversité » (2016) a rendu obligatoire l'analyse des risques de dégradation des habitats marins par les activités de pêche dans les sites Natura 2000. Le CDPMEM 56 y est associé pour les sites de Houat-Hoëdic, Belle-Île, Massif-dunaire Gâvres-Quiberon et Estuaire et Baie de Vilaine.

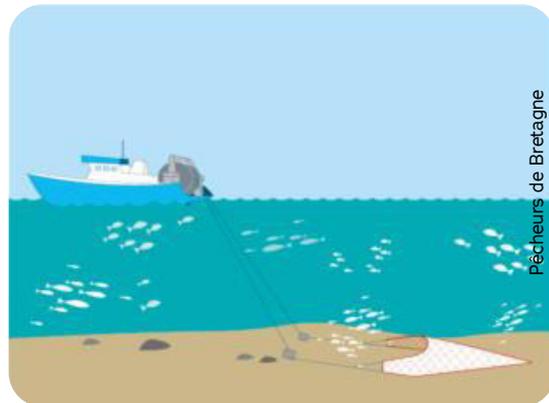
Les sites de Houat-Hoëdic et de Belle-Île ont concentré l'essentiel des travaux avec la mise en place des analyses de risques et la réalisation d'entretiens avec les pêcheurs professionnels de la zone. Ce volet de HARPEGE 3 a représenté environ 50 heures de travail.

Ces entretiens -et les documents de synthèse rédigés par la suite- permettent d'envisager des mesures de gestion pour la pêche et d'affiner le périmètre de ces mesures au sein des zones Natura 2000. Pour ces trois sites les arbitrages de l'Etat sont attendus fin 2023.

CONTRAST

Porté par l'AGLIA en partenariat avec les Comités des Pêches et l'Ifremer, CONTRAST vise à caractériser les gréements et les pratiques des chaluts de fond en Atlantique. L'objectif du projet était d'acquérir des données sur les poids apparents et la géométrie des gréements afin de catégoriser plus finement les pratiques de chalutage.

Dans le Morbihan, 14 navires ont été enquêtés. Le CDPMEM 56 a participé aux différents COPIL au cours des 18 mois du projet dont quatre mois en 2022. Les données obtenues sont mobilisées dans le cadre des analyses de risques Pêche.



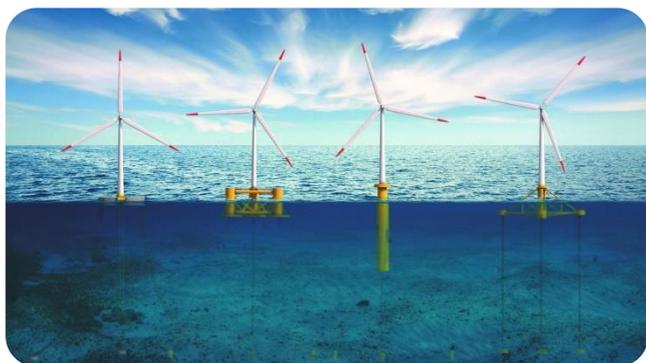
CARI3P

Dans le cadre du plan d'action national de l'OFB pour la protection du Puffin des Baléares, l'AGLIA a piloté le projet CARI3P dont le but était de caractériser les interactions entre les oiseaux marins et la pêche professionnelle. Des embarquements et des enquêtes ont eu lieu avec des palangriers, des fileyeurs et des bolincheurs sur six sites dont le Mor Braz.

En 2022, le CDPMEM 56 a été partenaire du projet et a participé aux trois COPIL. Ces réunions avaient pour but de présenter les premiers résultats des enquêtes. Le Comité a également participé au « Puffin Tour » (du 4 au 6 octobre 2022) au cours duquel des pêcheurs français ont échangé avec des pêcheurs portugais. Un film bilan a été réalisé (<https://youtu.be/qlgjY625zE>) et un voyage retour aura lieu en octobre 2023.

Energies Marines Renouvelables

La France s'est engagée en 2015 à lutter contre le changement climatique avec les Etats membres de l'UE (Accords de Paris sur le Climat). Depuis, dans son "Pacte vert pour l'Europe", la Commission européenne a confirmé en septembre 2020 sa volonté de réduction des émissions de gaz à effets de serre (GES) et d'augmentation de la part des énergies renouvelables dans le bouquet énergétique. Les Energies Marines Renouvelables (EMR) sont présentées comme un des moyens d'atteindre ces objectifs.



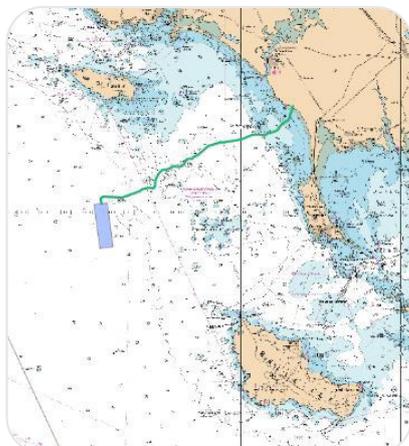
La position des Comités bretons, validée par le CRPMEM de Bretagne en 2018, n'est pas d'être favorable ou défavorable aux EMR, mais de s'intégrer dans les discussions afin d'être acteur et non pas spectateur. Cette position permet d'éviter que l'Etat, la Région Bretagne ou les développeurs décident de zones d'implantation sans prendre en considération les activités de pêche.

Dans ce contexte, le CDPMEM 56 a choisi depuis déjà plusieurs années de favoriser la concertation avec les pêcheurs professionnels dans le cadre du développement de projets d'EMR dans les eaux morbihannaises. Concrètement, cette concertation est passée par l'organisation de réunions d'information les années passées. En 2022, en lien avec le CRPMEM de Bretagne, et en y associant tous les professionnels concernés (pêcheurs, administrations, RTE, maître d'ouvrage...), le CDPMEM 56 s'est efforcé de favoriser les conditions de cohabitation en mer lors des phases amont de développement des projets. Pour ce faire, le CDPMEM 56 a régulièrement informé (par mails, réunions et échanges directs) les pêcheurs de l'avancée des projets et a animé des espaces dédiés au partage d'informations en liaison avec les parties prenantes, en particulier sur les sujets suivants :

- Avancement des projets,
- Partage de la connaissance empirique des professionnels,
- Réflexions sur les différents protocoles d'étude et conseil sur leur mise en œuvre,
- Relais d'information et conseil sur l'organisation des campagnes d'études en mer,
- Modalités de mise en œuvre d'instruments de mesure sur les zones des projets,
- Appui à l'affrètement de navires de pêche pour la réalisation des études,
- Suivi et discussion des résultats des campagnes d'études,
- Echanges sur les mesures de sécurité liées à la pratique de la pêche dans et autour du périmètre des projets et de leurs raccordements.

Pour mener à bien ces missions, le CDPMEM 56 emploie une chargée de mission dédiée qui est en relation régulière avec les maîtres d'ouvrage et s'assure de la bonne prise en compte des activités de pêche sur les secteurs concernés. Cette considération des activités de pêche s'appuie sur l'expertise et les connaissances empiriques des professionnels et sur les données disponibles (enquêtes VALPENA, tracés de pêche, positions VMS). Un travail qui exige de la pédagogie, mais la diversité des échanges permet de veiller à la bonne information de chaque partie.

Ferme pilote d'éoliennes flottantes entre Groix et Belle-Île



Le début des réflexions sur ce projet remonte à 2007 et, suite à plusieurs évolutions, un appel à projet (EOLFLO) a été lancé par l'ADEME en 2015.

Ce dernier avait pour objectif d'accompagner la réalisation en mer de fermes pilotes d'éoliennes flottantes. C'est la société FEFGBI qui en avait été lauréate en juillet 2016.

D'après les données VALPENA 2013, environ 60 navires du Morbihan, tous métiers confondus, étaient concernés par le secteur de la ferme pilote et de son raccordement.

Le CDPMEM 56 défend la nécessité de prendre en considération les activités de pêche professionnelle. Il s'est intégré dans le processus de concertation, permettant ainsi d'aboutir à une zone d'appel à projet consensuelle. Une fois le lauréat désigné, des modalités d'information et d'échanges ont été définies pour s'assurer de la bonne prise en compte des activités de pêche à chaque étape de développement du projet.

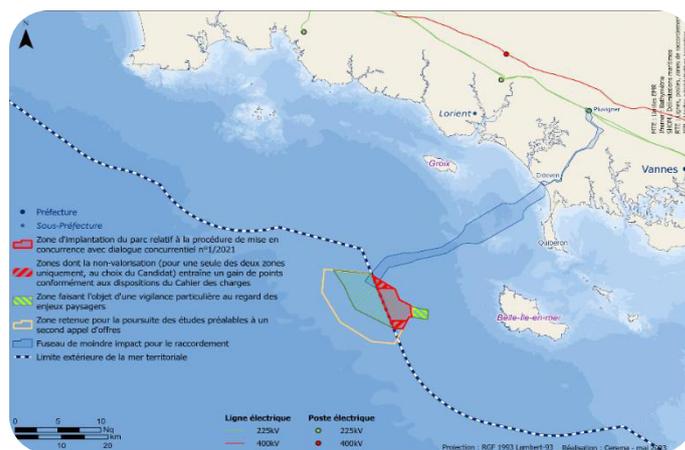
Suite au retrait du turbinier General Electric, qui devait fournir les éoliennes de 6 mégawatts, puis du fabricant de flotteurs Naval Group, combiné à la hausse des coûts et à la crise de l'énergie, le consortium FEFGBI a décidé d'abandonner le projet.

AO5 – Projet d'éoliennes flottantes au sud de la Bretagne

La programmation pluriannuelle de l'énergie prévoit qu'en 2030, 40% de l'électricité proviendront de sources d'énergies renouvelables, notamment grâce à l'éolien en mer.

Le sud de la Bretagne a été identifié dans le document stratégique de façade comme une zone particulièrement favorable au développement de l'éolien flottant. Deux parcs éoliens en mer flottants, l'un de 250 mW (appel d'offres n°5), l'autre, développé dans un second temps, pouvant aller jusqu'à 500 mW, ainsi que leur raccordement mutualisé, y sont ainsi prévus.

Dans ce cadre, un débat public s'est déroulé du 20 juillet au 21 décembre 2020. A son issue, la décision ministérielle du 18 mai 2021 a arrêté une aire d'étude à 29 km de Groix, 19 km de Belle-Île et 36 km de Lorient. Suite à la concertation Fontaine, le Préfet du Morbihan a décidé de l'aire d'étude du raccordement. En septembre 2022, la zone d'appel d'offres n°5 a été officiellement déterminée. Une centaine de navires morbihannais sont concernés par la zone du projet et/ou son raccordement.



En parallèle, afin d'établir un état initial de l'environnement, des campagnes d'acquisition de données (acoustiques, géophysiques, UXO (engins non explosés), géotechniques, benthiques, qualité de l'eau et halieutique) ont été menées afin de caractériser les secteurs des parcs et du raccordement.

Les échanges avec la maîtrise d'ouvrage ont été réguliers afin d'assurer une concertation optimale favorisant la cohabitation en mer.

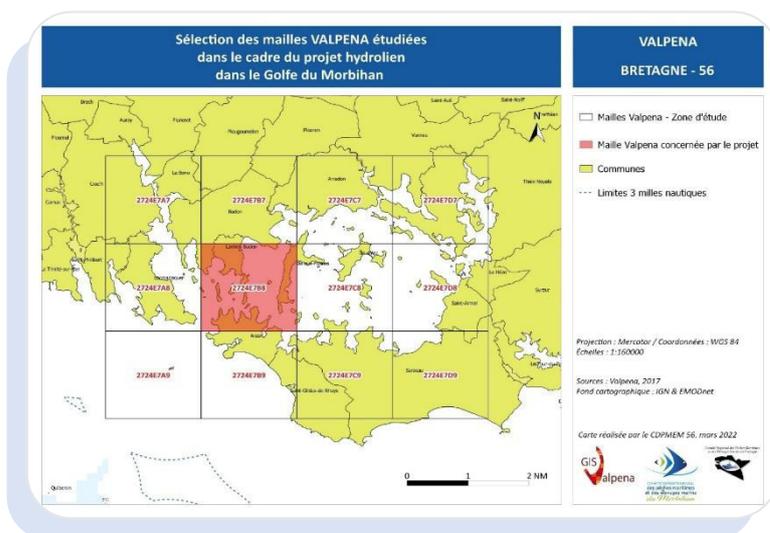
Dans le cadre des campagnes réalisées, le CDPMEM 56 a participé à des réunions organisées afin de présenter les moyens mis en œuvre. Des modalités d'information et de concertation ont été mises en place afin d'assurer une cohabitation optimale des activités en mer. En outre, lors des campagnes géophysique et géotechnique, le CDPMEM 56 a participé à des réunions hebdomadaires.

Enfin, un diagnostic des activités de pêche sur le secteur de l'aire d'étude Est du raccordement a été réalisé grâce aux données VALPENA pour RTE. Cela a permis à ce dernier de disposer de données pour affiner le tracé de raccordement en prenant en compte les éventuels impacts sur les activités de pêche.

TIGER – Projet d'hydroliennes expérimentales dans le golfe du Morbihan

Le projet TIGER est un programme Interreg qui vise à fournir des nouveaux modèles de turbines dans l'énergie hydrolienne. Il cherche à démontrer que l'énergie hydrolienne est capable de faire baisser rapidement les coûts énergétiques. Plusieurs sites d'expérimentation existent en France et au Royaume-Uni.

Dans le golfe du Morbihan, Morbihan Hydro Energies (MHE) envisage l'implantation de deux hydroliennes expérimentales dans le courant de la Jument à Arzon pour une durée de 3 ans. L'université de Bretagne Sud fait également partie du projet et réalise des études environnementales.



En 2022, un diagnostic des activités de pêche a été réalisé par le CDPMEM 56 afin d'alimenter l'étude d'impact. Une soixantaine de navires travaillent dans et à proximité immédiate du golfe du Morbihan, et une vingtaine travaillent dans la maille VALPENA concernée par le projet.

En outre, afin d'assurer un suivi des impacts potentiels du projet sur les ressources halieutiques, des réunions de travail ont eu lieu pour échanger sur les éventuels protocoles à mettre en place.

Sécurité

Actions quotidiennes

Le CDPMEM 56 participe à la prévention des accidents et à l'amélioration des conditions de sécurité à bord des navires de pêche. Dans ce cadre, il assure une veille réglementaire afin de connaître les nouvelles normes en matière de sécurité puis en informe les pêcheurs.

En 2022, un projet de modification de la division 215 (relative à l'habitabilité des navires de plus de 12 mètres) visait une mise en conformité de celle-ci par rapport aux exigences des conventions sur le travail maritime. Les modifications envisagées sont lourdes de conséquences pour les navires de pêche (obligation de sanitaires (H/F), augmentation de la hauteur sous barrot, séparation de la cuisine et des cabines, augmentation de la quantité d'eau potable embarquée, hublots dans les cabines et l'espace repas, interdiction de fumer, application des normes de restauration collectives pour la conservation des vivres...).



Le CDPMEM 56, aux côtés du CRPMEM de Bretagne, a contribué à une consultation du CNPMEM visant à faire remonter à la DGAMPA les points bloquants et les interrogations qui en découlent (application aux navires existants ? Date d'application ou délai accordé ? Trop peu de jauge disponible pour toutes les modifications à venir, ...). Des échanges avec la DGAMPA ont eu lieu, le sujet était toujours en cours fin 2022.

L'année 2022 marque aussi l'entrée en vigueur de la réforme de l'inspection des navires de moins de 24 mètres : si après une visite périodique du navire la conclusion est favorable, l'armateur se verra délivrer un permis de navigation sans limitation de durée. Par contre, si des prescriptions imposent de revoir le navire, un permis de navigation à durée limitée sera délivré. Celui-ci sera transformé en permis sans limitation de durée après une nouvelle visite de contrôle et si les problèmes repérés ont été résolus. Le Comité en a informé les professionnels et a répondu à leurs sollicitations.

Le CDPMEM 56 fait partie d'un groupe de travail piloté par la DREETS Bretagne-Pays de la Loire et composé des Comités des Pêches bretons et ligériens, de la DIRM-NAMO, du Service Social Maritime, du Service de Santé des Gens de Mer et de l'Institut Maritime de Prévention. L'objectif de ce GT est de travailler sur des thématiques en lien avec la sécurité. Pour faciliter l'intégration des nouveaux matelots à bord des navires, un « guide d'accueil d'un nouveau membre d'équipage » a été rédigé et diffusé aux armateurs. Son objectif était de favoriser de bonnes relations de travail et de rappeler les règles de base en matière de prévention et de sécurité à bord d'un navire de pêche. Dans la continuité, deux projets ont été initiés en 2022 :

- La rédaction d'un guide d'information socio-professionnel pour les salariés,
- La rédaction de fiches prévention sécurité.

Deux questionnaires ont été envoyés aux professionnels (un aux armateurs et un aux membres d'équipages) afin de mieux identifier leurs attentes en matière de sécurité. Les résultats des enquêtes et plusieurs réunions avec les acteurs ont permis d'identifier les premiers thèmes (principes généraux de prévention, prévention des chutes à bord, être entraîné par un engin, obligation des armateurs en matière d'information et de formation à la sécurité, lombalgie et sciatique, prévention des risques liés au bruit, gestion des situations d'urgence) et le format des fiches (brochure numérique et vidéo).

Projets portés ou suivis par le CDPMEM 56

SECUBORD



La pêche est le secteur le plus accidentogène, or les marins, une fois leur formation initiale terminée, s'entraînent rarement à la sécurité puisqu'il n'existe pas d'obligation de recyclage en la matière. En 2021, le CDPMEM 56 a donc initié le projet SECUBORD dont l'objectif est de définir des exercices pratiques pour que les équipages sachent bien réagir en cas d'incendie à bord, de chute d'un homme à la mer ou d'abandon du navire. Ces exercices doivent être adaptés à tous les types de navires et de métiers.

Financé par France Filière Pêche, les principaux partenaires du projet SECUBORD sont l'Institut Maritime de Prévention (IMP), l'armement Scapêche, le Centre Européen de Formation Continue Maritime (CEFCM) et le Centre d'Etude et de Pratique de la Survie (CEPS). Le programme se décline en 4 étapes :

- Synthèse réglementaire et état de l'art des formations actuelles,
- Audit à bord de navires représentatifs pour vérifier les connaissances des équipages et les procédures déjà mises en place en matière de sécurité,
- Conception d'exercices pratiques et tests à bord de navires volontaires,
- Communication pour sensibiliser l'ensemble des pêcheurs à la sécurité, recherche d'organismes de formation et élaboration d'une stratégie de financement pour proposer ces exercices à un maximum de navires de pêche.

En 2022, le CDPMEM 56 a continué à animer ce projet avec les experts et les navires volontaires, il a aussi organisé plusieurs journées d'exercice : le 27 janvier 2022, à bord de *L'Héliotrope* pour le volet homme à la mer, le 3 mars 2022 à bord du *Manathia* pour les volets incendie/homme à la mer/abandon navire, le 11 juillet 2022 à bord du *Jean-Pierre Le Roch* pour le volet homme à la mer.

RECOMER

Ces dernières années, plusieurs événements de mer ont mis en évidence la difficulté de remonter un homme tombé à la mer, difficulté due entre autres au manque d'exercices réguliers à bord des navires. En 2020, l'Administration maritime a intégré dans la division 226 (navires de pêche de 12 à 24 mètres) de nouvelles obligations, notamment la définition de procédures et l'identification de dispositifs de récupération d'homme à la mer.

Financé par le CNPMEM et le Plan de relance, et réalisé en partenariat avec l'IMP, le programme RECOMER vise à expertiser, sous l'angle des évolutions réglementaires, la problématique de la récupération de l'homme à la mer, à réaliser des exercices à destination des armements et des équipages à la pêche, à rédiger un protocole type pouvant ensuite être adapté aux navires selon leur taille, caractéristiques, nombres de marins à bord...



Associé au projet, le CDPMEM 56 a en 2022 :

- Contribué à l'élaboration de la procédure,
- Conventionné avec l'IMP et coorganisé une session de formation qui a eu lieu à Lorient le 30 septembre sur le chalutier *La Phalène*,
- Participé à divers échanges techniques,
- Communiqué aux professionnels sur cette évolution réglementaire et les résultats issus du projet.

VFI ANDRO

Les équipements de protection individuelle (EPI) ne sont pas toujours portés comme il le faudrait. Il est donc primordial de concevoir un équipement adapté aux métiers de la pêche afin que les professionnels puissent être protégés contre le danger de chute à la mer sans être gênés dans leur travail. Porté par le CDPMEM 29, le projet VFI ANDRO a pour objectif de répondre à ce besoin tout en respectant les normes réglementaires ; il s'intéresse dans un premier temps aux métiers du filet et du casier. ALOTECH, le prestataire retenu, a pour mission de réaliser une étude pour la création d'un VFI adapté, ainsi que la conception d'un prototype certifiable répondant aux contraintes techniques identifiées par les professionnels. En 2022, le CDPMEM 56 a mobilisé des professionnels morbihannais intéressés pour intégrer le groupe de travail, a contribué à la rédaction du cahier des charges et a assisté aux réunions techniques.



Le projet porte le nom de Patrick Andro, ancien pêcheur et élu du CDPMEM 29 particulièrement impliqué dans la sécurité des marins, qui nous a quittés en avril 2021.

Formation et attractivité du métier

La difficulté croissante des armateurs à recruter des marins, le défaut d'attractivité de la profession auprès des jeunes, constituent des défis majeurs pour la filière Pêche professionnelle. La Bretagne pourrait manquer de 500 pêcheurs dans les prochaines années. Ce sujet constitue donc une priorité pour le CDPMEM 56.

Actions internes

Dans le cadre de la rénovation de ses outils de communication, le nouveau site Internet du CDPMEM 56 a renforcé la partie consacrée à la formation et au recrutement. Deux articles expliquent les circuits de formation pour devenir marin-pêcheur ou mécanicien de marine, avec des liens vers les organismes de formation (CEFCM, lycées maritimes...). Un autre article est consacré à la formation en alternance. Enfin les offres et demandes d'embarquements sont davantage visibles que dans le précédent site Internet.



Les différents Comités des Pêches bretons travaillent ensemble sur cette problématique. Le groupe de travail Promotion des métiers, animé par le CRPMEM de Bretagne et dont le CDPMEM 56 est membre, s'est réuni à deux reprises en 2022, en présence des directeurs de lycées maritimes et de représentants des Affaires maritimes. Le CDPMEM 56 a également participé au groupe de travail Emploi de Breizhmer, association qui regroupe les différents acteurs bretons des produits de la mer.

Le Comité répond également à de nombreuses demandes de renseignements de parents dont l'enfant veut devenir pêcheur, d'adultes qui souhaitent se reconverter vers un métier maritime, ou de pêcheurs en activité qui veulent passer un nouveau diplôme (Capitaine 200, mécanicien 750 kW...) ou doivent suivre un recyclage pour conserver une qualification (Médical 1 ou CRO par exemple). Le Comité donne alors des informations sur les formations et les possibilités de financement. En 2022, le CDPMEM 56 a été sollicité une trentaine de fois pour ce type de renseignement. Dans ce cadre, 8 marées découvertes ont également été organisées à bord de navires morbihannais.

Interventions extérieures

En 2022, le CDPMEM 56 a participé à plusieurs événements consacrés à l'emploi et à la formation professionnelle :

- Journée d'information à l'AFPA de Lorient,
- Semaine de l'emploi maritime,
- Forum des métiers du Pays d'Auray,
- Matinée Formation et Innovation (organisée par Audélor à Lorient),
- Matinée d'information à la Sauvegarde 56 (Lorient),
- Forum des métiers du Pays de Ploërmel.



Par ailleurs, le CDPMEM 56 a rencontré à Lorient les étudiants de l'Institut Agro Rennes-Angers, ainsi qu'à 8 reprises les étudiants suivant un Certificat de Matelot Pont (CMP) au CEFCM. Il s'agissait à chaque fois de leur présenter les enjeux et les opportunités d'emplois de la filière Pêche professionnelle.

Demandes et offres d'embarquement

Le CDPMEM 56 enregistre des offres et demandes d'embarquement, jouant ainsi un rôle d'intermédiaire entre des marins cherchant un emploi à la pêche et des armateurs à la recherche d'un membre d'équipage. Ces offres et demandes d'embarquement sont publiées sur le site Internet du Comité et proviennent de toute la façade ouest. A souligner néanmoins que la majorité des recrutements se font en direct sur les quais. En 2022, le Comité a ainsi enregistré 28 demandes et 9 offres d'embarquement.

Formation en alternance

Acquérir le Certificat de Matelot Pont (CMP) via un contrat de professionnalisation semble un bon moyen d'attirer davantage de candidats. Le système est en effet intéressant pour le jeune en alternance qui perçoit un salaire, passe peu de temps sur les bancs de l'école et est immédiatement plongé dans la réalité du métier. Le système est aussi intéressant pour les armateurs qui reçoivent une indemnité de formation, forment un jeune « à leur main » sur leur navire et fidélisent plus facilement l'apprenti dans la filière Pêche. Jusqu'à présent, les formations en alternance étaient rarement proposées dans le Morbihan. Le CDPMEM 56 a donc souhaité développer ce système dans le but de renforcer l'attractivité du métier. En partenariat avec Cap Avenir et le CEFCM, il a lancé un CMP en alternance. En 2022, plusieurs réunions se sont tenues avec les partenaires et Ocapiat en tant que financeur du projet. Deux réunions d'information collective ont eu lieu en septembre et novembre 2022 afin de présenter la formation aux candidats potentiels et d'effectuer les premières sélections.

Aires Marines Educatives



Projet porté par le Parc Naturel Régional du golfe du Morbihan, une aire marine éducative permet à des élèves du CM1 à la 3^{ème} de découvrir avec leur classe pendant un an une partie du littoral et de travailler sur une thématique précise (oiseaux marins, déchets, érosion des côtes...), accompagnés par un éducateur à l'environnement. Sur l'année scolaire 2021/2022, 14 écoles (représentant 28 classes et 568 élèves) ont participé à ce programme, toutes sont situées dans une commune adhérente du PNR du golfe. Le CDPMEM 56 est partenaire de ce programme. En 2022, il est intervenu pour définir le carnet pédagogique remis à chaque élève et veiller à ce que les messages sur la pêche correspondent bien à la réalité de la profession.

Communication - Événementiel

Mise en œuvre de la stratégie de communication

Le CDPMEM 56 a défini en 2021 une nouvelle stratégie de communication visant à mieux faire connaître les actions du Comité, renforcer la communication interne à destination des pêcheurs professionnels, améliorer l'attractivité du métier et s'adapter aux nouvelles façons de communiquer. L'année 2022 a donc été pour partie consacrée à la mise en œuvre de cette nouvelle stratégie de communication.

Un film a ainsi été tourné à bord du fileyeur lorientais *Mab Eol II* en février 2022. Il a ensuite été monté en deux versions : 4 minutes pour les salons et interventions extérieures et 1 minute pour notre site Internet et les réseaux sociaux. Ce film à bord du *Mab Eol II* fait suite à trois autres courts-métrages tournés en 2021 à bord d'un chalutier, d'un dragueur et sur la pêche à pied. L'objectif de ces films est de disposer de supports visuels pour mieux faire connaître la pêche professionnelle morbihannaise.



Toujours dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle stratégie de communication, deux newsletters (essentiellement destinées aux pêcheurs professionnels) ont été publiées, en avril et en août 2022. Ces newsletters - diffusées par mail - visent à mieux faire connaître les actions du CDPMEM 56, ainsi qu'à présenter des acteurs de la filière Pêche au sens large. La newsletter du mois d'avril a dressé le bilan de la saison de pêche de coquilles Saint-Jacques et a présenté le programme ACDC (gestion durable des pouces-pieds). Elle a aussi fait le portrait de l'association *Le Panier*

de la Mer. La newsletter du mois d'août s'est intéressée aux sites Natura 2000 en mer dans le Morbihan et au bilan de la saison de pêche à la civelle. Elle a également présenté les Conseils consultatifs Sud et Nord, deux structures impliquées dans la gestion des pêches au niveau européen.

Plusieurs supports imprimés ont aussi été réalisés en 2022, à savoir des bâches, des kakémonos et un mur d'images. Ces outils ont vocation à être déployés lors des événements auxquels participe le CDPMEM 56.

Enfin, afin de présenter les nouveaux outils de communication du CDPMEM 56, une conférence de presse s'est tenue le 17 mai 2022, qui a donné lieu à la publication de plusieurs articles dans la presse régionale.

Autres actions de communication

Tout au long de l'année 2022, le CDPMEM 56 a poursuivi l'animation de ses différents supports de communication. Ainsi 17 articles ont été publiés dans l'espace Grand public du site Internet (sur des sujets aussi divers que la prospection de coquilles Saint-Jacques, la visite d'Hervé Berville à Lorient ou les possibilités de reconversion à la pêche) et 17 articles également dans l'espace Pro (sur les aides gaseoil, la formation à l'ikejime ou la réglementation de la pêche des langoustes rouges, par exemple). Outre les articles

d'actualité, le site Internet du Comité est régulièrement actualisé par la publication des délibérations du CRPMEM de Bretagne (réglementation des pêches), des calendriers de pêche, la mise à jour des fiches projets du CDPMEM 56 ou des chiffres-clés de la pêche dans le Morbihan.

Autre support de communication, le compte Instagram du CDPMEM 56, comptant plus de 250 abonnés en 2022, est alimenté régulièrement par de nouvelles photos qui illustrent nos actions et l'actualité de la pêche dans le Morbihan.



Les relations avec la presse sont un autre volet de la communication. En 2022, le CDPMEM 56 a publié ou relayé une dizaine de communiqués de presse, sur des sujets aussi divers que l'ouverture de la saison de coquilles Saint-Jacques, la réalisation d'exercices de sécurité dans le cadre du programme SECUBORD ou la réaction à des annonces gouvernementales. De même, presque toutes les semaines le CDPMEM 56 répond à des questions d'actualité, fournit des données chiffrées, des photos, de la documentation ou organise un

embarquement à bord d'un bateau de pêche pour des journalistes. Ces journalistes appartiennent généralement à la presse régionale (presse écrite, télévision, radio), mais le Comité est souvent sollicité aussi par la presse nationale (TF1, France 2, M6, France Inter, RTL, Le Figaro, Challenges...).

Le chargé de communication du CDPMEM 56 a embarqué à deux reprises en 2022, sur le *Scarbo* (un ligneur de Quiberon) et le *Mab Eol II* (un fileyeur de Lorient) afin de prendre des photos pour enrichir la photothèque du Comité.

En matière de communication interne, le CDPMEM 56 a envoyé une vingtaine de mails à l'ensemble des pêcheurs du département pour les tenir informés de différents sujets, comme l'évolution de la réglementation des pêches, des annonces gouvernementales impactant leur activité, l'obligation de recyclage pour le CRO, les AT Sole, les aides carburant,...

Enfin, le CDPMEM 56 réalise tous les jours une revue de presse sur l'actualité de la filière Pêche professionnelle.

Événementiel

Salons et événements extérieurs

En 2022, le CDPMEM 56 a participé à cinq grands événements :

- Le Salon International de l'Agriculture. Une journée sur le stand de France Filière Pêche pour promouvoir la pêche bretonne,
- Lorient Océans. La fête maritime de Lorient, 3 jours au mois de juillet,
- La fête du Parc Naturel Régional du golfe du Morbihan, à Séné au mois de septembre,
- Les jeunes, l'Europe et la mer. Une journée organisée à Lorient au mois de novembre par le groupe *Renew* du Parlement européen,
- Le Téléthon, au mois de décembre. Lorient étant ville ambassadrice en 2022, le Comité a organisé une vente à la criée avec les poissons généreusement offerts par les pêcheurs de Lorient, le produit de la vente a été remis au Téléthon.



Chacun de ces événements a été l'occasion de promouvoir la pêche morbihannaise. Le CDPMEM 56 y disposait d'un stand où les chargés de mission du Comité proposaient des animations (visite d'un chalutier avec un casque de réalité virtuelle, apprentissage de nœuds marins, découverte des coquillages...) et discutaient avec les visiteurs des enjeux de la pêche morbihannaise.

A souligner qu'outre la participation proprement dite, chacun de ces événements a nécessité plusieurs journées de préparation et de réunion avec les organisateurs.

Par ailleurs, le CDPMEM 56 a été associé au festival de cinéma Pêcheurs du Monde (mars 2022 à Lorient) et à l'université de Breizhmer, une journée d'information destinée aux élus politiques bretons sur les filières des produits de la mer, organisée à Saint-Malo le 28 octobre 2022.

Visites officielles

En 2022, le CDPMEM 56 a accueilli deux personnalités politiques à Lorient : Pierre Karleskind, président de la commission Pêche du Parlement européen (31 mars) et Hervé Berville, secrétaire d'Etat à la Mer (11 juillet). Les deux ont visité le port de pêche de Lorient et se sont entretenus avec des pêcheurs, des mareyeurs, des armateurs et des représentants de la filière. Ces visites sont extrêmement utiles car elles permettent aux décideurs politiques de mieux comprendre les réalités et les enjeux du métier, d'écouter les doléances des professionnels et de « prendre le pouls » de la filière.



2022 en images

Janvier



Prospection d'algues de rive à Quiberon

Février



Le CDPMEM 56 participe au Salon de l'Agriculture



Prospection de coques dans la Laïta

Exercice de sécurité, projet SECUBORD



La hausse du prix du carburant provoque des manifestations au port de pêche de Lorient

Mars



Le CDPMEM 56 tourne plusieurs films sur la pêche dans le Morbihan

Avril



Elections aux Comités Départementaux et Régionaux des Pêches

Election du nouveau Conseil du CDPMEM 56



Visite d'une délégation de pêcheurs à pied des Hauts-de-France



Mai



Magali Richard quitte le CDPMEM 56. Elle est remplacée par Marine Barbier comme secrétaire générale

Juin



Un an après son apparition, le poulpe est toujours très présent dans les eaux morbihannaises

Le CDPMEM 56 participe à la 1^{ère} édition de Lorient Océans

Juillet



Visite à Lorient du nouveau secrétaire d'Etat à la Mer Hervé Berville



Etude sur l'état du stock des pouces-pieds dans le Morbihan (programme ACDC)

Prospection de coquilles Saint-Jacques en baie de Quiberon



Septembre



Le CDPMEM 56 participe à la fête du PNR du golfe du Morbihan

Décembre



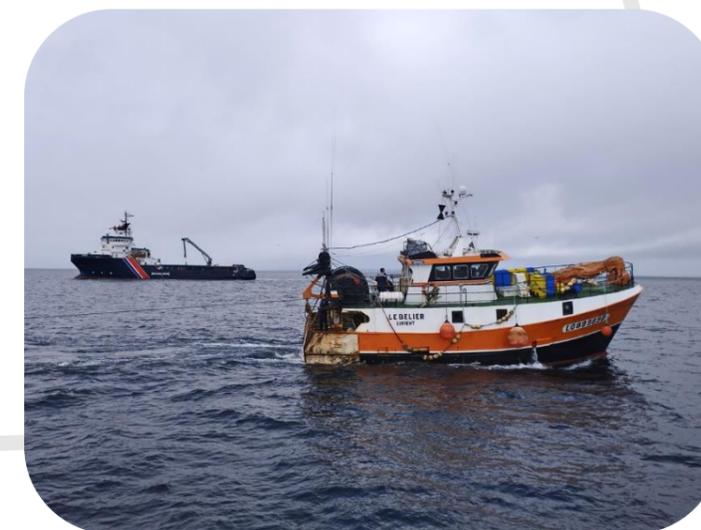
Grâce aux dons des pêcheurs, le CDPMEM 56 organise une crêpe en faveur du Téléthon

Novembre



Le CDPMEM 56 participe au Forum des Métiers du Pays de Ploërmel

Octobre



Des navires de pêche morbihannais participent à un exercice antipollution dans le cadre du plan POLMAR



COMITÉ DÉPARTEMENTAL
des pêches maritimes
et des élevages marins
du Morbihan

Contacts

Bureau de Lorient

13, boulevard Louis Nail
56100 Lorient
02 97 37 01 91

Bureau d'Auray

7, rue du Danemark – ZA Porte Océane
56400 Auray
02 97 50 07 90

cdpmem56@bretagne-peches.org

Retrouvez-nous sur :

www.cdpmem56.fr



@comite_peche_morbihan_

https://www.instagram.com/comite_peche_morbihan/



[Comité Départemental des Pêches du Morbihan](#)